



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

### Commissions parlementaires

*24. 9. 88*

---

---

Commission permanente de l'agriculture,  
des pêcheries et de l'alimentation

Étude des crédits du ministère de l'Agriculture,  
des Pêcheries et de l'Alimentation (3)

Le jeudi 28 avril 1988 - No 6

Président : M. Pierre Lorrain

---

QUÉBEC

Table des matières

Planification, recherche et enseignement (suite)	CAPA-155
Aide à la production agricole	CAPA-156
Dépérissement des érablières	CAPA-158
Projets de relance du site de la Raffinerie de sucre du Québec	CAPA-160
Politique de conservation des sols	CAPA-162
Commercialisation des produits agro-alimentaires	
Faillite d'abattoirs et garanties de paiement	CAPA-163
Nouveau mandat de SOQUIA	CAPA-166
Agriculture biologique	CAPA-167
Financement agricole	CAPA-170
Sociétés en commandite	CAPA-173
Assurances agricoles	CAPA-175
Commission des courses de chevaux du Québec	CAPA-178
Gestion du territoire agricole	CAPA-182
Adoption des crédits	CAPA-187

Intervenants

M Maurice Richard, président

M. Michel Pagé

M. Jean-Pierre Jolivet

\* M Gary Coupland, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation

\* M. André Vézina, idem

\* M. Jean-Yves Lavoie, Idem

\* M Gaston Meunier, Commission de protection du territoire  
agricole du Québec

\* Témoins interrogés par les membres de la commission

Le jeudi 28 avril 1988

Étude des crédits du ministère de l'Agriculture,  
des Pêcheries et de l'Alimentation

(Quinze heures quarante-six minutes)

**Le Président (M. Richard):** Mesdames, messieurs, je vais vous rappeler le mandat qui est de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, programmes 1 à 9. Est-ce qu'il y a des remplacements, M. le secrétaire?

**Le Secrétaire:** Oui, M. le Président. M. Houde (Berthier) sera remplacé par M. Forget (Prévost).

**Le Président (M. Richard):** Bravo pour leur présence! Il a été convenu au préalable qu'on procéderait comme ceci: programmes 1, 3 et 5, pour des raisons pratiques. Est-ce que cela vous convient, M. le porte-parole de l'Opposition?

**M. Jolivet:** Oui, M. le Président.

**Le Président (M. Richard):** À vous la parole.

Planification, recherche et  
enseignement (suite)

**M. Jolivet:** Merci, M. le Président. Devant mes collègues du Parti libéral, qui, je l'espère, ne poseront pas trop de questions pour m'empêcher de participer activement à cette commission, permettez-moi de rappeler au ministre la dernière question à laquelle...

**M. Pagé:** M. le Président, le député ne devrait pas soulever de polémique s'il veut que les travaux aillent bien.

**M. Jolivet:** J'étais poli, pourtant. Je voulais simplement dire au ministre que la dernière question qu'on avait sur le programme, hier, portait sur les piscicultures. On devait me donner une réponse aujourd'hui concernant le programme d'aide dans le contexte que je lui présentais, soit qu'une personne ne pouvait pas être admissible au programme des primes à l'établissement parce qu'elle n'avait pas...

**M. Pagé:** M. le Président, j'avais indiqué que nous pourrions répondre à cette question dans le cadre de l'étude des questions relatives à l'Office du crédit agricole. Le volet des primes à l'établissement relève de l'Office du crédit agricole.

**M. Jolivet:** Vous allez y répondre dans cette partie?

**M. Pagé:** C'est un problème de prime à l'établissement que vous avez?

**M. Jolivet:** En fait, c'est le problème du programme pour ce qui a trait aux piscicultures. Vous avez annoncé, dans votre allocution de départ, qu'il y avait un ajout à ce sujet. C'est dans ce sens que je voulais d'abord poser la question: Quel est le programme?

**M. Pagé:** M. Coupland va répondre. Il va venir se joindre à l'équipe, M. le Président. Je vais réitérer ce que je vous indiquais hier, sauf qu'hier la présidence était au féminin. Je vous dirai cet après-midi, M. le Président, qu'hier j'ai fait part de la volonté du ministère de développer la pisciculture au Québec sous deux volets d'intervention.

Dans un premier temps, il y a un volet individuel qui se rapporte aux piscicultures de propriété individuelle et de taille qu'on peut qualifier de moyenne ou de relativement petite, comparativement aux projets d'inspiration industrielle qui relèvent davantage du secteur des pêcheries que du secteur de l'agriculture comme tel. Pour ajouter, je vais demander à M. Coupland, l'assistant de M. le sous-ministre adjoint de la production, qui est avec nous, de parler pour et en mon nom.

**M. Coupland (Gary):** Le programme de pisciculture, actuellement, couvre des petites exploitations piscicoles avec un volume hydrique de 1000 litres à l'heure, ce qui représente de 10 à 15 tonnes de production par année. Les subventions, cette année, à l'intérieur des programmes animaux, se trouvent à 30 % des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 5000 \$ par exploitation agricole par année. Cette subvention est versée en vertu de la productivité, avec comme objectif d'augmenter la productivité et la qualité des produits par des subventions aux équipements d'oxygénation, aux bassins et aux incubateurs, dans nos programmes.

**M. Jolivet:** La personne que j'ai rencontrée à mon bureau, qui exposait le problème qui existait, cette personne, pour ce qui est de la pisciculture, disait qu'il n'existait plus de programme et que c'était pour les piscicultures commerciales, donc, les pêcheries. Mais le nouveau programme va venir corriger cette partie manquante. C'est ce qu'on lui avait donné comme réponse.

**M. Pagé:** Vous pouvez lui donner comme réponse que, dans le cadre de la révision que j'avais promise du programme de développement à la production, l'élément d'aide pour les pisciculteurs a été ajouté cette année.

**M. Jolivet:** Parfait!

**M. Pagé:** Alors, je présume que vous pourriez, aussitôt arrivé dans le beau et grand comté de Laviolette, communiquer avec elle pour lui dire que ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est bien conscient de ces problèmes et les règle, comme le gouvernement en règle plusieurs.

**M. Jolivet:** On verra aussi, dans d'autres dossiers, quand on parle des problèmes...

**M. Pagé:** Vous allez le dire?

**M. Jolivet:** Pardon?

**M. Pagé:** Vous allez le dire, oui?

**M. Jolivet:** Oui. Ah! Mais cela, je le dis toujours. D'ailleurs, je lui ai demandé de vous écrire une lettre de façon que vous lui répondiez. Alors, à un moment donné, vous allez avoir à y répondre davantage.

**M. Pagé:** Parfait!

**M. Jolivet:** Le programme 3.

**M. Pagé:** Merci.

#### Aide à la production agricole

**M. Jolivet:** Oui. Donc, on a parlé hier de la réforme des programmes d'aide à la production. On a parlé de la diminution du nombre de programmes et des volets qui s'y retrouvaient. On a fait mention aussi des crédits périmés. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des questions qui ont été posées hier. Cependant, la réforme a marqué la fin des plans régionaux de développement en agriculture et elle s'est traduite par un net recul dans le cas du programme d'aide au drainage souterrain par rapport à celui offert auparavant et cela, selon les dires de M. Proulx de l'UPA.

Le ministre nous a dit que les programmes comme tels n'étaient pas la cause de la désincitation. Si les gens ont été désincités par la réforme du programme, c'est dans la mesure où l'aide se révèle moins généreuse que celle qui existait auparavant, dans certains cas, et que les producteurs doivent soumettre à l'approbation des fonctionnaires un plan de développement justifiant une subvention. Donc, pourrait-on considérer ces éléments comme étant, si on peut dire, la réalisation des crédits périmés qu'on a connus dans le programme?

**M. Pagé:** La réalisation des crédits...

**M. Jolivet:** Je veux dire que le ministre a eu des crédits périmés, en faisant en sorte que les critères d'admissibilité soient plus difficiles et que les offres et les montants disponibles

soient moins généreux. Le ministre peut-il...

**M. Pagé:** À la lumière des chiffres que j'ai ici, si on fait référence à la question du drainage souterrain, je ne comprends pas la conclusion à laquelle en vient le député, pour les motifs suivants: en 1985-1986, 1884 bénéficiaires; en 1986-1987, 1098 bénéficiaires et, en 1987-1988, 2027 bénéficiaires. Si on compare 1985-1986 avec la première année de l'application des nouveaux programmes 1987-1988, on constate que plus de bénéficiaires ont été aidés par l'intervention gouvernementale dans le cadre du programme de drainage souterrain.

Si on fait référence, maintenant, à la longueur en mètres, en 1985-1986, on a drainé 16 129 000 mètres alors qu'en 1987-1988, c'est 15 828 000 mètres; c'est donc dire qu'on a rejoint plus de bénéficiaires et on a drainé autant que durant la dernière année du précédent gouvernement à laquelle le député fait référence. Donc, ce n'est pas un désincitatif puisqu'on a fait autant et qu'on a touché plus de bénéficiaires, M. le député.

**M. Jolivet:** Mais quand on parle de vos crédits périmés, des gens nous disent, dans le champ, que dans l'ensemble des programmes les critères d'admissibilité sont tellement restrictifs et les montants d'argent donnés sont tellement moindres que, finalement, au bout de la course, des gens sont désincités à y participer. Y a-t-il eu de la part du ministre une évaluation qui a été faite de l'ensemble de ce que les modifications ont apporté? La réforme a-t-elle fait, jusqu'à maintenant, l'objet d'un bilan? Quelles sont les modifications qui auraient pu être apportées à ces programmes en cours de route, si nécessaire? Le ministre peut-il nous donner le bilan?

**M. Pagé:** Le bilan? Je viens de vous indiquer...

**M. Jolivet:** Sur le drainage souterrain, mais allez-y sur l'ensemble des programmes, il y en a plus qu'un.

**M. Pagé:** C'est quand même le point auquel vous avez fait référence.

**M. Jolivet:** J'en ai donné un comme exemple.

**M. Pagé:** Bien oui, j'y réponds. Le montant périmé dans le cadre du drainage souterrain, c'est 675 000 \$ sur un budget de 7 455 000 \$. Quand vous dites que le programme est moins généreux, c'est votre perception, ce n'est pas nécessairement la réalité. Nous payons un pourcentage de la dépense en capital dès la première année et nous payons le coût des intérêts du financement du solde du coût de l'investissement pendant deux ans. Si on compare

à partir de moyennes, c'est autant, sinon un peu plus qu'avant, dans certains cas.

**M. Jolivet:** La réforme, M. le ministre, a été certainement vérifiée, de votre part, en termes de bilan; il y a certainement des modifications qui ont été faites à la suite de la consultation que le sous-ministre des affaires régionales a apportées à l'automne auprès des producteurs en région. Est-ce que vous êtes capable de me dire s'il y a eu des changements et s'ils ont été faits parce que la réforme ne portait pas les fruits escomptés?

**M. Pagé:** Je vous ai donné, hier, une liste des changements qui ont été apportés. Par exemple, on vient d'en donner un cas, la pisciculture, pour s'assurer que notre intervention soit encore plus pertinente et qu'elle réponde adéquatement à des besoins. Si vous me dites que les changements ont eu un impact négatif sur le drainage souterrain, je viens de vous répondre, c'est 16 000 000 de mètres de drainage, 15 828 000 pieds, comparativement à 16 129 000. Alors, l'effet désincitatif auquel vous vous référez se révèle non fondé.

**M. Jolivet:** Est-ce que le ministre peut reconnaître qu'après presque trois ans, maintenant, il fait toujours un peu moins en matière d'aide à la production que lors de la dernière année où le Parti québécois était au pouvoir? Si on regarde le budget de ce programme pour 1988, il est de 95 900 000 \$, alors qu'il était, en 1985, de 128 300 000 \$; on fait le calcul, c'est environ 32 300 000 \$ de différence. Est-ce que le ministre peut reconnaître cela? Est-ce qu'il peut donner les raisons pour lesquelles il en fait moins actuellement que durant la dernière année du Parti québécois?

**M. Pagé:** M. le sous-ministre adjoint de l'administration va être en mesure de vous fournir les chiffres exacts qui vont rétablir le constat du député dans sa juste perspective.

**M. Vézina (André):** C'est vrai qu'il y a moins de budget, mais il faut se rappeler que la dernière année, 1985-1986, il y avait de gros montants pour des transferts dans le programme d'aide à la production; c'était pour des programmes non récurrents. Entre autres, il y avait des budgets pour le programme d'aide - je vais vous donner le détail des chiffres - dans le secteur de L'Assomption; il y avait le programme dans le domaine du porc, pour se retirer de la production; il y avait la fin du programme céréales et entreposage des fourrages, qui était un très gros programme; il y avait aussi... Il y avait 9 500 000 \$ pour la Société du parc des expositions, qui est un programme non récurrent; il y avait 4 500 000 \$ pour la production porcine dans le bassin de L'Assomption et 2 800 000 \$ pour l'aide à l'amélioration et la conservation

des fourrages. Ce sont des programmes qui étaient arrivés à leur terme, auxquels on mettait fin.

**M. Jolivet:** Cela n'arrive pas au compte de 32 000 000 \$ ou 33 000 000 \$.

**M. Pagé:** Alors, le montant auquel vous vous référez... Oui?

**M. Vézina:** Il faut ajouter à cela 7 000 000 \$ pour l'aide à l'entreposage des grains sur la ferme. Alors, il y avait un montant de 25 000 000 \$ qui était arrivé à échéance pour des programmes qui étaient comptabilisés dans le secteur de l'aide à la production. Si on exclut ces 25 000 000 \$ pour différents programmes qui étaient arrivés à terme à l'époque et qui n'avaient plus leur raison d'être, cela veut dire que, globalement, aujourd'hui, il y a autant d'argent, sinon plus, au budget d'aide à la production. Alors, on n'a qu'à penser aux 9 500 000 \$ de la Société du parc des expositions; 7 000 000 \$ pour l'entreposage des grains à la ferme et 4 500 000 \$ pour le bassin de la rivière L'Assomption.

**M. Jolivet:** Vous dites qu'il y a autant d'argent, sinon plus, et il y a une différence d'environ 32 000 000 \$ ou 33 000 000 \$. Vous en apportez 25 000 000 \$...

**M. Pagé:** Non.

**M. Jolivet:** ...et je calcule assez rapidement là.

**M. Vézina:** Oui. Il y a une différence...

**M. Pagé:** Là, vous n'incluez pas les crédits périmés.

**M. Vézina:** Il y a une différence...

**M. Jolivet:** Oui.

**M. Vézina:** ...sur les trois dernières années, de 30 300 000 \$ à 34 700 000 \$. Alors, 35 300 000 \$ à 34 700 000 \$...

**M. Jolivet:** ...dépenses et non pas en termes de crédits.

**M. Vézina:** J'ai dit crédit-crédit.

**M. Jolivet:** Crédit.

(16 heures)

**M. Vézina:** Les trois dernières années, c'est de 35 300 000 \$ à 34 700 000 \$, que vous avez au cahier, d'ailleurs.

**M. Jolivet:** Est-ce que le ministre peut justifier... Comment peut-il justifier cette diminution constante au budget du programme

d'aide régionale qui, lui, est passé de 3 000 000 \$ en 1986 à 1 600 000 \$ en 1988, en termes de prévisions?

**M. Pagé:** On a eu l'occasion de l'expliquer hier. J'espère que le député est satisfait, pour la question précédente, en ce qu'il apparaît très clairement que le montant auquel il se référerait...

**M. Jolivet:** Je suis satisfait. J'ai pris note de ce que vous donnez. Le reste est une question de...

**M. Pagé:** Je présume que vous devez être satisfait. C'est 135 000 000 \$ moins 9 000 000 \$ pour le parc des expositions, moins 7 000 000 \$ pour l'entreposage des céréales.

**M. Jolivet:** M. le Président, le ministre peut faire la démonstration qu'il veut. J'ai pris note de ce qu'il a donné comme renseignements. On verra ensuite.

**M. Pagé:** Si vous ne voulez plus en parler, c'est que vous considérez qu'on a raison.

**M. Jolivet:** Ce n'est pas la question de vouloir en parler ou de ne pas vouloir en parler. C'est la question que je continue avec d'autres questions que j'ai à poser.

**M. Pagé:** Quelle est la suivante?

**M. Jolivet:** Vous avez demandé d'y aller rapidement. Je vais le faire.

**M. Pagé:** Moi aussi. Quelle est la suivante?

**M. Jolivet:** Le ministre peut-il, à ce moment-ci, justifier une diminution constante du budget du programme d'aide régionale qui est passé de 3 000 000 \$ en 1986 à 1 600 000 \$ en 1988, tel que prévu?

**M. Pagé:** Je vous ai indiqué hier que, dans le cadre de la réforme des programmes, on a identifié et ciblé des interventions spécifiques et particulières à faire dans les régions. Exemple concret: Saguenay-Lac-Saint-Jean, où nos interventions ne sont pas de même nature qu'en Gaspésie ou en Abitibi-Témiscamingue. Sauf que, dans le cadre des programmes généraux qui s'appliquent pour tout le Québec, les producteurs des régions périphériques sont admissibles à de tels programmes.

Si on fait la ventilation de certains éléments de ces programmes, par exemple, la pomme de terre de semence et tout l'entreposage que cela implique, on constate que ce sont des sommes très importantes qui sont puisées à *même* les programmes généraux - donc, les enveloppes budgétaires régulières du ministère - et qui sont imputées à du développement, à de la consolidation dans les régions.

Je vous ai soumis la proposition hier et j'ai constaté que vous n'avez pas répondu positivement. Je vous la réitère. Je suis prêt, avec l'équipe du ministère, à faire la ventilation complète des sommes qui ont été affectées dans une région qu'on pourrait cibler, qui est celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais provenant non pas du programme régional mais des programmes généraux du ministère. Vous serez à même de constater, M. le député, que la présence du ministère est constante, forte, importante. Elle joue un rôle de premier niveau dans la région. J'ai très hâte de voir les chiffres, probablement que vous allez être surpris. Les chiffres seront tels que je présume que vous ne reviendrez pas souvent sur le sujet.

**M. Jolivet:** Donc, vous proposez un tableau comparatif qui serait déposé aux membres de la commission?

**M. Pagé:** Je suis prêt à faire l'inventaire de nos interventions dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. À partir des chiffres complets, on pourra comparer ce qui se faisait dans le passé.

**M. Jolivet:** Vous ne le faites pas pour l'ensemble des régions, juste pour la région que vous donnez comme exempte, le Saguenay-Lac-Saint-Jean? Vous pouvez le faire pour toutes les régions. Vous êtes capable de le faire. Je pense qu'en l'ayant...

**M. Pagé:** On peut le faire.

**M. Jolivet:** Je pense que ce serait mieux de l'avoir pour toutes les régions.

**M. Pagé:** Les trois régions? On peut le faire. On va vous envoyer cela.

### Dépérissement des érablières

**M. Jolivet:** Je passerais à un autre sujet, qui est le dépérissement des érablières. On sait que si rien n'est fait par les Américains - et on a tendance à penser que la discussion se fait lors de la course à la présidence des États-Unis - d'après les renseignements qu'on a eus hier, au chapitre des pluies acides, avec le dépérissement des érablières qui s'étend, d'après l'ensemble des experts, on tuera toute l'industrie acéricole québécoise. La réduction des émanations de dioxyde sulfureux doit donc être intensifiée chez nos voisins américains. Il y a trois solutions au problème: premièrement, réduction des émanations de dioxyde sulfureux; deuxièmement, accroître la recherche afin de favoriser la mise au point de solutions à ce fléau - on sait que les deux gouvernements ont une entente où ils consacrent près de 1 200 000 \$ à la recherche - et, troisièmement, une indemnisation des

producteurs pour les pertes subies.

On sait que l'Office du crédit agricole tient désormais compte de l'état de l'érablière avant de décider de prêter ou non à un producteur acéricole, rendant pour ce dernier de plus en plus difficile, par le fait même, le recours au crédit agricole.

On considère qu'il y a des efforts de recherche qui sont faits - quelques-uns pourraient les appeler modestes - et des pressions qui, jusqu'ici, semblent sans écho, du moins à l'administration Reagan. Mais on verra avec les deux nouveaux en lice dans la course à la présidence des États-Unis. Au-delà de tout cela, est-ce que le ministre entend mettre sur pied des mesures d'indemnisation pour les producteurs acéricoles qui risquent de se retrouver dans un cul-de-sac d'ici à environ cinq ans, après avoir réalisé d'importants investissements d'équipements et dans un contexte où le crédit agricole devient de moins en moins accessibles pour eux? Est-ce que le ministre a l'intention de faire cela? Il y a eu des pétitions qui ont été déposées à l'Assemblée nationale d'abord, dans le sens de cette aide au dépérissement et pour les produits de l'érabier eux-mêmes. J'aimerais savoir de la part du ministre s'il a l'intention de faire un programme spécial d'indemnisation ou des mesures d'indemnisation?

**M. Pagé:** M. le Président, la question du député est pertinente. C'est une bonne question, intéressante. Elle touche trois éléments de la problématique. Le premier: Quelles sont les interventions du gouvernement du Québec? Tout d'abord, je peux vous indiquer que c'est notre gouvernement qui a confirmé et c'est moi, comme ministre, avec mes collègues du Conseil des ministres, notamment, mon collègue des Terres et Forêts et mon collègue de l'Environnement, appuyés en cela par une requête constante des députés de la majorité... C'est notre ministère qui a assumé le leadership qu'il avait à assumer dans l'aménagement d'un centre de recherche. C'est un centre de recherche acéricole qui est à Tingwick, dans le comté municipal d'Arthabaska, et qui est en place depuis un an. On a fait cela dans le cadre du budget 1986-1987.

Dans le cadre du programme et du budget 1987-1988, on a procédé au démarrage de quinze projets de recherche sous quatre thèmes. Le premier thème est l'étiologie, c'est-à-dire la nature des causes du dépérissement. Le deuxième thème est le moyen curatif: Qu'est-ce qui peut être fait, à un coût évidemment raisonnable, pour enrayer le mal et faire cesser toute progression du dépérissement et, évidemment, les moyens de traitement, si possible, et à quelles conditions? Comment réhabiliter? Le troisième thème porte sur les outils de diagnostic, c'est-à-dire les différents indicateurs nous permettant de diagnostiquer au stade le plus précoce une érablière qui est affectée. Enfin, le quatrième thème des travaux de recherche, c'est évidemment la

transformation du sirop.

Je vous dirai que pour le budget 1985-1986, car vous pouvez vous poser souvent des questions sur le budget 1985-1986 comparativement à aujourd'hui, les dépenses en acériculture se rapportant au dépérissement des érables, c'était zéro dollar et zéro cent, 0,00 \$. En 1986-1987, cela a été 200 000 \$; en 1987-1988, cela a été 900 000 \$ et en 1988-1989, c'est 600 000 \$ d'affectés, sans compter les sommes qui sont investies par d'autres ministères, que ce soit par le ministère de l'Environnement, que ce soit par celui des Terres et Forêts. Nous avons, par exemple, inauguré un module d'interprétation. En fait, c'est un montant de plus de 1 000 000 \$ qui a été investi globalement dans ce dossier. Qu'est-ce qu'on a fait? On a posé des gestes concrets, tangibles, en souhaitant très sincèrement que cela donne les meilleurs résultats possible dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le deuxième volet de votre question, vous dites: Les mesures d'aide...

**M. Jolivet:** L'indemnisation.

**M. Pagé:** Les mesures d'aide et l'indemnisation. Nous, en ce qui nous concerne, nous croyons qu'il est plus important et plus judicieux à ce moment d'intervenir pour cerner le mal à sa source et tenter de le soigner et d'investir nos sommes disponibles à cet égard. Je peux vous indiquer qu'aucune requête d'indemnité ne nous a été formulée jusqu'à maintenant, premièrement. Deuxièmement, si une telle requête nous était déposée, je prierais les requérants de s'adresser au gouvernement du Canada.

Je suis un peu surpris que vous fassiez votre cette possibilité que le gouvernement du Québec indemnise les producteurs affectés. Ne croyez-vous pas que ce serait un autre exemple où le gouvernement du Canada devrait prendre ses responsabilités? C'est très bien que le premier ministre du Canada, M. Mulroney, aille faire une visite à Washington et qu'il lève le ton un peu. C'est surprenant, cependant, qu'il lève le ton à quelques mois de son élection, il aurait pu le faire avant. Il ne l'a pas fait et il devra en payer le prix.

**M. Jolivet:** Mais ma question, c'est...

**M. Pagé:** Le troisième élément, c'est le volet du financement agricole. L'Office du crédit agricole module son niveau de prêt en tenant compte du pourcentage d'affectation des érabières et c'est normal qu'il en soit ainsi. C'est donc dire que - je pourrai vous faire parvenir le tableau ou, encore, peut-être vous le remettre d'ici à la fin de la séance - si une érablière est affectée, par exemple, à 10 %, le niveau de garantie ou de prêt va être diminué à un pourcentage donné. Même chose si elle est affectée à 80 %. La présence de l'office via ces prêts va être... C'est quand même un prêt hypothécaire à

long terme et le prêt va être modifié en conséquence.

**M. Jolivet:** M. le ministre, la question que j'ai posée en ce qui concerne l'aide quant aux mesures d'indemnisation, le ministre pourra faire toutes les ententes qu'il voudra bien faire avec quelque gouvernement supérieur que ce soit, la question, c'est que dans cinq ans, dans six ans, dans quatre ans, certains acériculteurs seront en faillite. Ces gens-là, est-ce qu'aujourd'hui vous commencez à y penser, au cas où cela deviendrait irréversible? Est-ce que vous allez avoir des recherches? Est-ce que vous allez avoir des possibilités de trouver des solutions? Peut-être, durant les recherches, mais il y a une chose qui est certaine, c'est qu'entre-temps il y en a qui vont être morts. Ils vont être en faillite.

Est-ce que vous avez prévu, soit par vos propres budgets, dans un budget spécial ou par une entente avec le gouvernement fédéral, d'indemniser ces personnes pour qu'elles puissent avoir, en fin de compte, l'assurance aujourd'hui que vous vous intéressez à leur sort et non pas lorsqu'elles seront mortes?

**M. Pagé:** Selon votre évaluation, combien vont être en faillite?

**M. Jolivet:** Je vous pose la question. Vous êtes censé le savoir. Vous avez dit que vous avez fait des recherches et que vous avez mis de l'argent là-dedans. Dites-le-moi. Donnez-moi... Ce que je veux dire, c'est qu'il y a des gens qui peuvent...

**M. Pagé:** Non, M. le député, vous dites qu'il y a des gens qui vont être en faillite d'ici à cinq ans.

**M. Jolivet:** D'ici à cinq ans ou sept ans, vous avez certainement...

**M. Pagé:** Vous semblez être certain de cela. Combien, selon votre évaluation?

**M. Jolivet:** Je vous pose des questions. La question que je vous pose, c'est que si, demain matin, c'était considéré comme irréversible... On a connu dans la vallée du Ruhr, en Allemagne, des pertes impossibles à calculer, parce que c'était final, fini. Je vous pose la question: Ici, si c'était cela. Si c'était irréversible, qu'est-ce que vous prévoyez faire aujourd'hui pour commencer déjà à en parler, des moyens d'indemnisation... Des gens ont déjà 40 %, 50 %, 60 % de leurs érablières qui sont perdus. C'est cela que je vous pose comme question.

**M. Pagé:** Si le député de Laviolette n'est pas en mesure de cerner avec une relative précision quel pourrait être l'effet d'un tel dommage, il comprendra, en corollaire, qu'il est impossible, à ce moment-ci, pour le ministère de

travailler à un programme d'intervention qui, pourrait s'appuyer uniquement sur une hypothèse ! non souhaitée, mais qui pourrait éventuellement se réaliser dans quelques années, premier point.

Deuxième point. Nous travaillons et on a investi des sommes importantes pour ce qui est de la recherche, non pas pour faire de la recherche sur le nombre de ceux qui pourraient être en faillite, mais la recherche des maux, du degré d'affectation, des moyens curatifs, de différents outils de diagnostic pour tenter de proposer, dans les meilleurs délais, des moyens concrets d'intervention aux producteurs, pour limiter le mal du dépérissement.

Troisièmement, si, peu importe pour quel motif, il apparaît que des entreprises sont en difficulté et voient leur avenir menacé, à ce moment-là, nous prendrons - comme on l'a fait, comme on le fait occasionnellement - les moyens appropriés, soit dans une perspective de réorientation de la production, de la culture, de la sécurité du revenu ou autre, mais c'est seulement à ce moment-là, à la lumière de la situation, qu'on pourra définir une intervention plus pertinente, mieux calibrée et correspondant à un problème donné.

(16 h 15)

Ce que je peux vous indiquer, c'est que le gouvernement du Québec a toujours assumé un rôle de premier niveau pour ce qui est de l'aide aux producteurs. On va poursuivre, on va continuer, mais une chose est certaine: Tout programme d'indemnité, toute demande d'indemnité devrait impliquer une participation ou un paiement sinon total, à tout le moins fortement majoritaire du gouvernement du Canada compte tenu de l'absence de leadership qu'il a démontrée dans ce dossier jusqu'à tout récemment, où il a adhéré du bout des lèvres à la cause du dépérissement des érables.

**M. Jolivet:** Peut-être que dans les négociations que le ministre aura à mener avec son collègue au niveau fédéral il faudrait penser que certaines négociations devraient être entreprises avec les États-Unis.

**M. Pagé:** Cet élément-là, M. le député, est au dossier de nos discussions avec le gouvernement du Canada. Et on veille au grain. Encore une fois, c'est un exemple éloquent de la vigueur du Québec.

**M. Jolivet:** On verra!

**M. Pagé:** Et si on compare en pourcentage, 0,0 \$ comparativement à quoi? Bientôt presque 2 000 000 \$ en deux ans, c'est un peu beaucoup plus.

#### Projets de relance du site de la Raffinerie de sucre du Québec

**M. Jolivet:** On verra en temps et lieu la

question lorsqu'elles seront devant nous et, à ce moment-là, peut-être qu'il sera trop tard pour prendre des décisions, on les prendra en panique.

En tout cas, passons à un autre sujet qui est la relance du site de la Raffinerie de sucre du Québec. Il y avait deux projets - le ministre s'en souvient - qui concernaient la relance de la raffinerie de sucre lors du sommet socio-économique de la Montérégie. Il y avait la maïserie montérégienne, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une subvention de 50 000 \$, moitié-moitié, de l'OPDQ et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour une étude de faisabilité en vue de la transformation du maïs pour la consommation humaine. Pour ce qui est du recyclage de la raffinerie de sucre, le MAPAQ, disait-on, recherchera un nouvel acquéreur capable d'exploiter les ressources matérielles de l'usine et de créer de l'emploi dans la région.

Il y avait aussi le projet Agrivégétal qui a fait l'objet d'un comité de travail du MAPAQ, de SOQUIA et d'Agrivégétal pour évaluer, d'un autre côté, les possibilités de production de fibres végétales pour les produits alimentaires afin que le ministère décide s'il doit ou non aider financièrement à la réalisation d'une étude de faisabilité sur ce point. C'est là qu'on en est, à peu près, actuellement.

J'aimerais savoir du ministre, à la suite de l'engagement qu'il a pris au sommet économique de la Montérégie, s'il peut nous indiquer quelles sont les actions qu'il a posées pour trouver un nouvel acquéreur qui serait susceptible d'exploiter les ressources matérielles de la raffinerie de sucre, compte tenu qu'il s'est prévalu - on s'en souviendra - de l'option de la reprise des installations pour un projet d'usine d'aliments pour bétail. Cela est la première question.

**M. Pagé:** M. le Président, le 30 mai 1987, c'était effectivement le sommet de la Montérégie. Les deux projets auxquels le député fait référence nous ont été soumis. J'ai manifesté, au nom du gouvernement, notre intérêt préliminaire à l'égard de ces deux projets. Le projet Agrivégétal nous a été soumis pour la mise en marché de fibres de soya. Cependant, lorsqu'on a étudié le document, on a été surpris. Je pourrais vous fournir les chiffres exacts que je n'ai pas avec moi, mais je pourrais m'engager à vous les fournir peut-être d'ici à mardi ou mercredi au plus tard. Et je me rappelle très bien, parce que j'ai rencontré les promoteurs du projet en janvier dernier, que le problème était le suivant: les promoteurs ont évalué le prix du produit fini à environ 800 % de plus que le prix du marché actuel. Deuxièmement, les promoteurs ont évalué les besoins du produit à environ 500 % de plus que les besoins actuels. Or, les besoins sont, dans les minoteries, beaucoup moindres que ce qui avait été évalué dans l'étude et même la fourniture de ce produit se fait si ma mémoire

est fidèle, à presque huit fois moins cher que ce qui était évalué dans l'étude.

Les représentants - mon bon ami Marcel Chagnon était là - de l'Union des producteurs agricoles ont été un peu surpris et on s'est engagé. Je leur ai dit: Écoutez, il y a des sommes de disponibles, j'en conviens, mais pas pour faire une étude où il apparaît, à sa face même, que la démarche ne peut pas être positive en termes de performance économique. Alors, on m'a plutôt soumis, à ce moment-là, l'hypothèse d'affecter cet engagement, étant donné l'intérêt manifesté par le gouvernement, de consacrer ces sommes à un projet de réaffectation des cultures ou des sois, de diversification des cultures dans la région compte tenu de la monoculture et, particulièrement, de la culture du maïs là-bas qui joue un rôle susceptible d'aggraver la qualité des sols par la compaction. Voilà concernant Agrivégétal.

**M. Jolivet:** Où en est rendu le comité sur Agrivégétal qui est actuellement en place?

**M. Pagé:** J'ai rencontré des représentants de l'Union des producteurs agricoles qui ont véhiculé et qui étaient en contact avec le groupe de promoteurs. Ils m'ont dit: M. Pagé, on va aller calibrer, mesurer et valider les chiffres que les promoteurs ont indiqués dans leur demande comparativement aux chiffres que vous nous donnez et on va vous revenir. C'était en janvier et ils ne sont pas encore revenus.

**M. Jolivet:** Le comité de travail ne fonctionne pas alors. Il attend la venue d'Agrivégétal.

**M. Pagé:** Quel comité de travail? Je m'excuse.

**M. Jolivet:** Il y avait un comité de travail...

**M. Pagé:** Formé de qui?

**M. Jolivet:** MAPAQ, SOQUIA et Agrivégétal?.

**M. Pagé:** Concernant quoi? La raffinerie?

**M. Jolivet:** Non. Concernant les possibilités de produire de la fibre végétale. Pour le projet Agrivégétal, est-ce qu'un comité a été mis en place?

**M. Pagé:** D'accord. C'est à partir des analyses du projet suivant le sommet économique que nous en sommes venus à ces conclusions. Le projet s'appuyait sur un prix beaucoup plus élevé des produits finis que le prix du marché et le marché était cinq fois moins grand que ce qui était évalué.

**M. Jolivet:** On a vu cela tout à l'heure.

**M. Pagé:** On me confirme qu'à la suite de ma rencontre et des discussions que j'ai eues avec eux, le comité est à revoir et travaille avec les représentants du MAPAQ à une étude de marché plus approfondie, plus pertinente, compte tenu des chiffres que je vous indiquais tout à l'heure.

Concernant le projet de la maïserie, comme deuxième élément de votre question, j'ai eu des rencontres et des discussions avec les représentants par l'entremise de mes représentants. Encore récemment, je transmettais aux organismes centraux la volonté de participation du gouvernement. Je serai en mesure de l'annoncer incessamment.

**M. Jolivet:** Quels sont les efforts que vous avez faits pour trouver un nouvel acquéreur à l'utilisation des ressources, du matériel de la raffinerie comme telle? Parce que les deux ne seront pas dans la raffinerie: ni la raffinerie, ni Agrivégétal. Donc, la bâtisse est toujours là.

**M. Pagé:** Possiblement, mais pas nécessairement.

**M. Jolivet:** Mais avez-vous actuellement des gens qui sont intéressés à l'utiliser? Combien payez-vous par année actuellement pour l'entretien de la bâtisse?

**M. Pagé:** Vous me demandez si on a travaillé pour vendre cette bâtisse? Oui. Est-elle vendue? Non.

**M. Jolivet:** Combien vous coûte-t-elle par année, actuellement, pour l'entretenir?

**M. Pagé:** Je vous dirai qu'il n'y a pas de bataille sur l'autoroute Jean-Lesage pour venir l'acheter.

**M. Jolivet:** Combien vous coûte-t-elle?

**M. Pagé:** SOQUIA a bâti un document de promotion qu'on a acheminé auprès de clients potentiels non seulement au Québec et au Canada, mais à l'extérieur. Nous avons été en contact avec quelques entreprises. Nous avons toujours des contacts avec quelques entreprises, mais vous devez comprendre que c'est un immeuble qui a une superficie très appréciable.

**M. Jolivet:** Je l'ai vu la semaine dernière, quand je suis passé dans le coin. Mais je vous pose la question: Combien cela vous coûte-t-il pour l'entretenir en attendant?

**M. Pagé:** Il nous en coûte environ 25 000 \$ par mois. Comme vous le savez, nous l'avons payé 1 \$ et, comme je vous confirme que nous ne le vendrons pas 5 \$, on va récupérer nos sommes.

**M. Jolivet:** On verra cela. Un autre élément: faillite des abattoirs et garantie de paiement.

**M. Pagé:** Si je comprends bien, le programme 3 est complété?

**M. Jolivet:** Non, c'est un autre élément.

**M. Pagé:** Parce que la question que vous venez de poser, M. le député, se rapportait au programme 5. Dans le programme 3, tout ce qui a trait à la raffinerie concerne le paiement du montant de 2 900 000 \$ pour éliminer le déficit des régimes d'assurance-stabilisation dans la betterave sucrière.

### Politique de conservation des sols

**M. Jolivet:** Je vais plutôt aborder l'autre. Dans ce cas, l'élément faillite des abattoirs et garantie de paiement se retrouvera au programme 5. Revenons à la nouvelle politique de conservation des sols. Le 8 avril dernier, vous annonciez une nouvelle politique de conservation des sols en injectant 2 500 000 \$ à ce projet, incluant une somme de 3 000 000 \$ que le MAPAQ a déjà dépensée pour faire l'inventaire des terres affectées et les correctifs qui doivent y être apportés. Excusez-moi, 25 000 000 \$.

Lors de l'annonce du programme, le ministre a fait état de la participation du gouvernement fédéral en indiquant que, cette fois-ci, contrairement à l'habitude du gouvernement canadien, le Québec aura sa juste part des programmes fédéraux. On lisait cela dans les journaux qui nous l'annonçaient. En tout cas, on verra. Vous allez avoir à répliquer à cela.

**M. Pagé:** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. Jolivet:** Qu'est-ce que vous avez dit, alors?

**M. Pagé:** J'ai indiqué que le gouvernement du Québec devrait recevoir plus et je me suis référé à une lettre que j'adressais à M. Wise quelques jours avant la date à laquelle vous vous référez. Effectivement, M. Wise a communiqué avec moi à la fin de mars pour m'indiquer qu'il consacrait une somme de 75 000 000 \$ au niveau canadien pour des interventions quant à la conservation des sols dans le cadre du présent budget.

Je lui ai fait part de notre intérêt à y participer, pour autant qu'il n'y ait pas déjà 72 000 000 \$, 73 000 000 \$ ou 75 000 000 \$, distribués ou prévus pour l'Ouest canadien, à la demande des députés conservateurs.

**M. Jolivet:** Quand la nouvelle politique va-t-elle entrer en vigueur, celle que vous proposez actuellement?

**M. Pagé:** Elle est déjà en cours dans le cadre du présent budget.

**M. Jolivet:** Donc, c'est dans le...

**M. Pagé:** Essentiellement, cette politique, je me suis référé à de nombreux projets de recherche et, également, à l'inventaire qu'on a amorcé. Ce à quoi je me suis référé principalement, c'était que l'étape était maintenant venue que le ministère puisse informer, diffuser, vulgariser des techniques ou des pratiques culturelles au bénéfice des producteurs pour amorcer l'application des travaux ou des pratiques susceptibles de corriger cette dégradation des sols qui nous fait mal et qui nous coûte cher.

**M. Jolivet:** Est-ce qu'on peut savoir à partir de quelle date les producteurs vont pouvoir toucher à une aide gouvernementale et si vous allez avoir toute une publicité additionnelle qui va être faite, avec des documents qui vont permettre aux gens de faire des demandes? De quelle façon allez-vous procéder?

**M. Pagé:** Le programme s'applique... On avait amorcé son application dans quatre régions l'année dernière. Depuis le 1er avril, ces programmes s'appliquent à l'ensemble des régions du Québec et ce, depuis 28 jours.

**M. Jolivet:** On parlait de 25 000 000 \$ que le ministre...

**M. Pagé:** Globalement, oui, si on se réfère aux dépenses de recherche, si on se réfère également aux dépenses d'inventaire et aux pratiques qui vont s'ensuivre.

**M. Jolivet:** Cela veut dire qu'actuellement on avait déjà 3 000 000 \$ de dépensés et il en reste 22 000 000 \$. Est-ce que ce sont les chiffres des montants dépensés? C'est cela, 3 000 000 \$?

**M. Pagé:** Dans le cadre de l'entente sur la recherche, le troisième volet de l'entente sur la recherche à laquelle on se référerait hier soir.

**M. Jolivet:** Donc, il resterait...

**M. Pagé:** On me dit que c'était 23 000 000 \$.

**M. Jolivet:** 23 000 000 \$ ou 22 000 000 \$.

**M. Pagé:** Il n'y a pas 23 000 000 \$.

**M. Jolivet:** J'aimerais savoir à quel programme le budget de cette politique va être imputé. Est-ce que ce montant est déjà comptabilisé dans les crédits?

**M. Pagé:** il faut aussi avoir à l'esprit qu'il

y a une partie des dépenses à cet égard qui ne sont pas comptabilisées dans nos budgets, puisqu'elles viennent du gouvernement fédéral à 50 %.

**M. Jolivet:** Mais la partie qui est dans vos budgets est comptabilisée dans le budget du ministère.

**M. Pagé:** Oui, dans différents programmes du ministère. Le programme 1, le programme 3, etc., pour ce qui est de la recherche, des travaux.

**M. Jolivet:** Au moment où l'on se parle, vous avez parlé du fait... Je reprends le texte de tout à l'heure. Vous disiez que, cette fois-ci, contrairement à l'habitude du gouvernement canadien, etc., c'était que vous espériez... Vous me l'avez redit.

**M. Pagé:** Nous souhaitons avoir notre part équitable et juste du gâteau et on espérait plus de leadership de la part des députés conservateurs du Québec.

**M. Jolivet:** Actuellement, où en êtes-vous rendus où dans vos discussions, quant à la participation fédérale?

**M. Pagé:** Elle doit nous être confirmée bientôt.

**M. Jolivet:** Dans combien de temps? (16 h 30)

**M. Pagé:** J'espère dans les meilleurs délais, à compter de maintenant.

**M. Jolivet:** Programme 5. Il y avait la vente de Steinberg, on y a touché hier..

**Le Président (M. Richard):** Je m'excuse, M. le porte-parole de l'Opposition, s'il n'y a pas d'objection, puisque nous en sommes au programme 5, est-ce qu'on peut considérer les programmes 1, 2, 3 et 4 comme adoptés?

**M. Jolivet:** Non, non.

**Le Président (M. Richard):** 1 et 3 sont-ils adoptés?

**M. Jolivet:** 1 et 3.

**Le Président (M. Richard):** Parfait! Allons-y pour le programme 5, M. le porte-parole de l'Opposition.

#### Commercialisation des produits agro-alimentaires

#### Faillite d'abattoirs et garanties de paiement

**M. Jolivet:** On en avait considéré une partie

hier. Donc, je ne reviendrai pas sur la question de la vente de Steinberg. Je vais revenir à l'autre que je voulais voir tout à l'heure, les faillites d'abattoirs et les garanties de paiement. Depuis près d'une année, les faillites d'abattoirs se sont multipliées. Le phénomène implique pour les producteurs de bovin des créances considérables découlant de la livraison de boeufs non payée par l'abattoir. Sur une base individuelle, il y a certains montants qui peuvent atteindre jusqu'à 50 000 \$ et 75 000 \$ par producteur. La faillite des abattoirs Charlemagne inc. et les Viandes Lépine inc., s'est traduite par une perte financière de 117 000 \$ pour treize producteurs de bovin des régions de Lanaudière, des Laurentides, de la Mauricie et de Saint-Hyacinthe.

On se souvient aussi de l'abattoir Nord Viandes de Saint-Félicien, qui a eu une faillite après onze mois. La cause qui a été donnée, c'est un volume de transformation trop petit. D'ailleurs, on invoque souvent cette cause. L'abattoir coopératif de La Sarre, on en a fait mention lors de certaines discussions avec le ministre. Donc, la Coopérative de services agricoles d'Abitibi-Ouest a fermé, le 8 septembre dernier, l'abattoir de La Sarre. Le déficit accumulé est actuellement de 700 000 \$ depuis son ouverture en 1982, donc, pour l'année financière 1987, de 95 000 \$. La cause, c'est le volume d'abattage insuffisant dû à un approvisionnement déficitaire. Les prix élevés qui sont payés à Montréal incitent les producteurs de bovin d'Abitibi à y écouler leur production. On y abattait 50 têtes par semaine, alors que le seuil de rentabilité s'établissait à 100 têtes. Cela a occasionné une perte directe de 12 emplois.

Il y a des gens qui ont dit qu'il y avait un manque de solidarité pour la survie des abattoirs dans certaines régions. Le ministre pourra donner son opinion sur cela. C'est dans le contexte où, des prix meilleurs étant payés à Montréal, le bétail s'en va à l'extérieur et, à ce moment, il manque de têtes abattues à l'abattoir régional. Le ministre avait dit qu'il s'engageait à déposer un projet de loi sur la garantie de paiement des denrées livrées par les producteurs agricoles et cela, vers le 16 septembre dernier. Le ministre entend-il déposer un projet de loi sur les garanties de paiement pour les denrées livrées aux entreprises par les producteurs agricoles, à la suite des difficultés qui ont été éprouvées par ces derniers lors des faillites récentes de plusieurs abattoirs? Tel qu'il l'avait promis, est-ce que le ministre a l'intention de poursuivre cela?

**M. Pagé:** Oui. Le projet de loi a passé l'étape de tous les organismes centraux du gouvernement. Il a passé l'étape du comité de législation ce matin. Le projet de loi sera déposé avant la date du 12 mai.

**M. Jolivet:** Le 12 mai, la date finale. Est-ce que le ministre...

**M. Pagé:** Pour fins d'adoption avant le mois de juin, cela va de soi. On respectera intégralement les engagements que j'ai formulés, entre autres, au moment du congrès de l'Union des producteurs agricoles et, en vertu des dispositions de la loi, puisque la loi prévoit une modification à la Loi sur la Régie des marchés agricoles, nous pourrons préparer notre système de garanties de paiement aux producteurs. Le premier dossier qui est sur la table, c'est évidemment la garantie de paiement aux producteurs de boeuf. Le gouvernement du Québec y contribuera pour un montant de 450 000 \$ que nous placerons dans le fonds de réserve du système de garanties de paiement initial.

**M. Jolivet:** Est-ce que le...

**M. Pagé:** Si le député me permettrait une question...

**M. Jolivet:** Oui.

**M. Pagé:** Est-ce que vous allez voter pour? Je l'espère. Il faudra évidemment votre appui pour que cela soit adopté avant le mois de juin.

**M. Jolivet:** Je vais... Bien non, pourquoi cela prendrait-il notre appui si vous le déposez à la date limite?

**M. Pagé:** Cela va être déposé avant le 12 mai mais, si vous nous faites un "filibuster", cela ne passera pas.

**M. Jolivet:** Vous verrez, on verra. On regardera cela, vous ne pouvez pas me demander à moi une hypothèse aujourd'hui.

**M. Pagé:** Je retiens que l'Opposition officielle ne peut pas confirmer son appui au système des garanties de paiement. Merci.

**M. Jolivet:** Non, non, écoutez. M. le Président, le ministre en arrive très vite aux conclusions. C'est son habitude depuis un certain temps. Je pense que j'ai le droit, comme membre de l'Opposition, de vérifier d'abord le texte avant de donner notre accord.

Deuxièmement, à la suite du dépôt de ce projet de loi, est-ce que le ministre a l'intention d'avoir des auditions particulières, si nécessaire, sur le projet de loi avant qu'il soit adopté à l'Assemblée nationale? Peut-être que cela accélérerait l'ensemble des débats.

**M. Pagé:** Je ne pense pas à ce stade-ci, à moins que l'on ne me convainque du contraire, qu'il soit utile d'avoir des auditions sur le projet de loi pour les motifs suivants. J'ai indiqué, j'ai fait part aux producteurs que nous allions mettre en place un régime de garanties de paiement pour les producteurs de bovin. La modification à

la loi nous permettra de préparer éventuellement un régime ou des régimes dans d'autres productions. On sait que c'est une proposition qui nous a été formulée par les producteurs maraîchers, en horticulture. J'ai manifesté là aussi de l'intérêt. Si je me réfère à la réaction des producteurs concernés, j'ai tous les motifs de croire qu'ils sont pleinement satisfaits puisqu'ils m'ont dit: M. le ministre, on est content. Deuxièmement, c'est ce qu'on a demandé. Troisièmement, on l'avait demandé pendant des années et ce n'est jamais arrivé. Vous, vous nous le donnez. Nous sommes donc satisfaits.

**M. Jolivet:** De toute façon, M. le ministre, disons qu'en principe vous savez très bien qu'on peut être en accord complet. Il n'y a pas de problème. Ce sont les modalités que je veux voir. C'est en ce sens que je vous dis que nous attendons le dépôt du projet de loi et que nous rendrons notre jugement par la suite. Vous ne pouvez pas me demander, en aucune façon, de prendre position sur des choses que je ne connais pas autrement que par principe. C'est beau en principe...

**M. Pagé:** Vous ne souteniez pas la même chose tantôt sur la question du dépérissement des érablières. Vous me demandiez de prévoir dans cinq ans...

**M. Jolivet:** Ce n'est pas la même question.

**M. Pagé:** Ah! Ah bon!

**M. Jolivet:** Je vous demandais si vous aviez déjà entrevu...

**M. Pagé:** M. le député, je vous comprends. J'ai été neuf ans dans l'Opposition et il nous arrivait parfois de succomber à la tentation de prendre ce qui faisait notre affaire et c'est ce que vous êtes en train de faire.

**M. Jolivet:** C'est l'inverse actuellement.

**M. Pagé:** C'est sûr.

**M. Jolivet:** Est-ce que le ministre compte mettre en place des mesures pour venir en aide aux producteurs qui ont été lésés financièrement par les faillites récentes qui sont survenues dans les abattoirs en région?

**M. Pagé:** J'ai été grandement sensibilisé eu égard aux pertes nombreuses et importantes subies par les producteurs de bovin du Québec, par exemple, la cessation des activités de l'abattoir Charlemagne, de Nord Viandes, de Bouvillon Canada. Actuellement, je suis en train d'étudier les possibilités et les conditions qui pourraient être sous-jacentes à une aide gouvernementale aux producteurs qui ont perdu des sommes importantes.

**M. Jolivet:** D'accord. Elle pourrait avoir un effet rétroactif ou...

**M. Pagé:** Oui, c'est ce à quoi je me réfère. Ce serait différent, évidemment. Mais je peux vous confirmer que le programme de garanties de paiement qui sera prévu à la suite de l'adoption du projet de loi que je déposerai d'ici au 12 mai prochain, la mise en vigueur de cette loi ne visera pas à intervenir sur une base rétroactive.

**M. Jolivet:** Oui, d'accord.

**M. Pagé:** Ce projet de loi prévoira les dispositions permettant la constitution d'un fonds avec, évidemment, une garantie de solvabilité à donner aux acheteurs, etc., enfin, une garantie de solvabilité de la part des abattoirs et un fonds à être constitué par les producteurs auquel nous contribuerons comme gouvernement. Mais cela n'aura pas de portée rétroactive.

**M. Jolivet:** Ce sont les mesures...

**M. Pagé:** Concernant l'aspect de la rétroactivité, je suis à étudier actuellement à quelles conditions et selon quels paramètres nous pourrions intervenir pour aider ces producteurs sur une base rétroactive.

**M. Jolivet:** Dans le contexte où le ministre a l'intention de présenter un projet de loi, est-ce qu'il prévoit d'autres faillites ou si les gens attendent plutôt des mesures pour éviter justement qu'il y ait d'autres difficultés en région? Vous n'avez pas d'indication à l'inverse?

**M. Pagé:** Nous travaillons actuellement à établir les démarches ou les efforts qui peuvent être déployés pour la rentabilité de nos entreprises existantes. Par exemple, nous travaillons actuellement à un projet avec l'abattoir du Bic pour en arriver à une modification de sa salle de coupe et de découpe de façon qu'on puisse vendre un produit à valeur ajoutée provenant de ces entreprises. Ce sont des efforts comme ceux-là que nous déployons actuellement, si on se réfère aux abattoirs.

Deuxièmement, j'ai reçu il y a quelques jours seulement le rapport du comité sur la commercialisation des viandes au Québec. C'est une équipe que j'avais mise sur pied en collaboration avec les députés et les intervenants du milieu. Le rapport m'a été soumis. Je suis en train d'en prendre connaissance et de l'analyser. J'aurai une rencontre, si ma mémoire est fidèle, la semaine prochaine, avec les représentants du comité.

Sans que les conclusions soient tirées du travail du comité et de son rapport, on peut d'ores et déjà escompter que cette démarche conduira à une prise de position politique et, par conséquent, à des engagements se référant à

l'ensemble de la question de la commercialisation des viandes au Québec. Cela se réfère non seulement aux permis, mais aussi aux infrastructures d'abattage et en même temps, évidemment, on va toucher au problème des petits abattoirs qui traînent depuis longtemps. C'est ce que nous gardons sur notre table de travail pour l'automne, M. le député.

**M. Jolivet:** Quand vous parlez des petits abattoirs, il y a le problème que j'ai déjà soulevé - on s'est écrit, d'ailleurs, à ce sujet - d'une personne qui, actuellement, vend à un restaurant et qui par changement de permis ou de classe CE...

**M. Pagé: CE.**

**M. Jolivet: CE, CE-1.**

**M. Pagé:** Si je me rappelle bien - votre commettant - je ne peux pas me rappeler tous les permis, il y en a quelques milliers...

**M. Jolivet:** Ce n'est pas mon commettant, en passant. Vous dites toujours "mon" commettant; un commettant, c'est dans son comté. C'est simplement une personne de la région de Québec qui, parce que j'étais porte-parole de l'Opposition dans la matière, est venue me voir pour poser la question.

**M. Pagé:** Alors, ce n'est pas un commettant, c'est un sympathisant.

**M. Jolivet:** Ce n'est pas nécessairement un sympathisant, c'est une personne qui est citoyenne du Québec, qui a eu un problème, qui est venue me voir et que je vous ai référé.

**M. Pagé:** C'est cela.

**M. Jolivet:** Ce que je veux dire, c'est: Est-ce que vous allez toucher à cela dans vos changements?

**M. Pagé:** Il n'est pas exclu que des changements touchent la question des permis. Toute cette ventilation de permis qui sont nombreux, avec des restrictions aussi claires dans un permis comme dans l'autre, disant qu'on a le droit de vendre à un tel, à telle condition mais non pas à tel autre selon telle autre condition... En fait, le comité a étudié l'ensemble de cette question. Je peux vous indiquer et vous confirmer ce matin, au nom du gouvernement, qu'on entend faire notre lit dans ce fameux dossier qui traîne depuis plusieurs années et l'annoncer au début de l'automne qui s'amène.

**M. Jolivet:** La révision du mandat de SOQUIA.

**M. Pagé:** C'est terminé pour les abattoirs?

## Nouveau mandat de SOQUIA

**M. Jolivet:** Oui. À la suite du discours inaugural qui annonçait l'intention du gouvernement de confier de nouveaux mandats à SOQUIA, peut-on avoir des précisions du ministre? Où en est rendu le travail à ce sujet en termes d'objectifs auxquels il vise? Quels sont les objectifs qu'il recherche dans les intentions qu'il nous présentait par le biais du premier ministre? Quel est l'échéancier qu'il prévoit pour qu'un projet de loi soit déposé à l'Assemblée nationale?

**M. Pagé:** Le mandat de SOQUIA, d'abord, je peux vous indiquer ceci, M. le député. Le gouvernement a démontré, par les gestes qu'il a posés jusqu'à maintenant, son intention très claire de maintenir une structure d'intervention dans le secteur de l'agro-alimentaire qui est la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires. Cette société a été créée avec du capital-actions disponible pour jouer un rôle de partenaire dans des entreprises québécoises, dans une perspective de développement des entreprises, de consolidation de certains secteurs et aussi dans un objectif d'intervenir de façon structurante pour la production de nos produits, soit de leur transformation, etc., ou de leur distribution dans certains cas. C'est ce qui a été fait. (16 h 45)

Lorsque je suis arrivé à la tête du ministère, nous avons établi certains paramètres, certaines règles dans l'immédiat: premièrement, de revoir la pertinence de notre présence dans des entreprises où notre mission avait été accomplie; Deuxièmement, travailler très fort pour rentabiliser des entreprises dans lesquelles nous sommes ou nous étions présents de façon que ces entreprises puissent éventuellement voler de leurs propres ailes et ne plus avoir besoin de la présence gouvernementale. Troisièmement, j'ai confirmé à ce moment-là notre intention de maintenir notre présence dans nos filiales et qu'il n'était pas question de privatiser nos filiales, que ce soit le Centre d'insémination artificielle du Québec, le Centre de distribution des médicaments vétérinaires, etc.

Le premier élément: Notre analyse, en vertu du premier point, nous a amenés à céder ou à vendre les actions que nous détenions dans Proviso. Cette vente d'actions nous aura permis de réaliser des profits assez substantiels. C'est à partir de là aussi que nous avons indiqué que notre rôle, notre participation dans Culinar n'était plus nécessaire. Comme on le sait, nous sommes intervenus dans Culinar à un moment dans le temps, en partenariat avec la Société d'investissements Desjardins, de façon à garder cette structure d'entreprise aussi importante pour le Québec, qui est sous la juridiction de Culinar, sous contrôle québécois. Notre responsabilité est terminée, notre mandat est rempli.

Cependant, il y a un véritable problème de

mésentente, sur le prix à être payé pour notre participation dans Culinar, entre nous, SOQUIA, et les représentants de la Société d'investissements Desjardins qui, selon nous, sous-estiment la valeur des actions que nous détenons dans l'entreprise. Comme nous sommes minoritaires, comme ils ont un premier droit de refus, il est définitif que la question se pose avec un certain problème. De toute façon, ce dossier progresse lentement, mais il chemine et j'ai bon espoir que nous pourrions en venir à une entente dans les meilleurs délais parce que, au lendemain de cette transaction, il va de soi que la trésorerie de SOQUIA s'en sentira encore plus confortable, même si la santé financière de SOQUIA est bonne. Je crois que les derniers rapports annuels et le prochain rapport annuel vont démontrer un redressement important de la situation financière de SOQUIA par sa participation dans les différentes entreprises. C'est pour l'immédiat.

Plus à long terme, les différents comités ministériels se sont interrogés, on a eu des échanges de vues avec les gens d'autres ministères, avec les gens de SOQUIA aussi, avec les gens du conseil d'administration, avec la nouvelle direction de SOQUIA et je dois recevoir sous peu, si ce n'est pas fait depuis quelques jours - en principe, c'est d'ici au début de mai et le début de mai est en fin de semaine - je dois recevoir, dis-je, le rapport ou les recommandations concernant la réorientation de SOQUIA. J'en connais déjà les grandes lignes évidemment, mais tout cela devrait nous conduire, je l'espère, avant la fin de la session à une prise de position claire, précise et définitive en ce qui concerne les assises sur lesquelles s'appuieront les interventions conduisant à la réorientation de la société. Cela pourrait - je dis bien que cela pourrait - commander le dépôt d'un projet de loi important à l'automne aussi.

**M. Jolivet:** Donc, ce n'est pas pour juin qui vient, ce sera à l'automne. À ce moment-là, le ministre prévoit-il dans son échéancier sur ce dossier important des auditions générales, que les gens qui voudront donner leur point de vue sur la nouvelle réorientation de SOQUIA puissent le faire? L'entrevoiez-vous plus comme cela?

**M. Pagé:** Il est possible, mais pas nécessairement acquis qu'il y ait des auditions. Si, par contre, il y a des demandes, je vais les analyser à leur juste mérite.

**M. Jolivet:** Vous ne dites pas aujourd'hui, au premier abord, que cela vous intéresse de connaître l'opinion de l'ensemble des gens qui sont dans le secteur et des gens qui sont autour de SOQUIA.

**M. Pagé:** Ce n'est pas ce que je dis. Ce n'est pas ce que je dis.

**M. Jolivet:** *Que dites-vous?*

**M. Pagé:** Je dis que s'il y a des demandes dans le sens d'une consultation, il est possible que je les accepte pour autant que ce ne soit pas un moyen dilatoire.

**M. Jolivet:** Non, c'est parce que le ministre dit que SOQUIA a rendu des services et qu'elle va avoir une réorientation. C'est dans ce sens-là. Je dis que ce n'est pas une question. Je dis que si le ministre dépose quelque chose à l'automne, s'il nous l'amène le 15 novembre, c'est évident que cela va être bien différent que s'il le dépose au mois de septembre et qu'entre-temps il prévoit des consultations générales auprès de ceux qui sont intéressés à donner leur opinion ou peut-être particulières. On pourrait s'entendre sur cette question.

Mais je pense que, de prime abord, le ministre dit: Si je reçois des demandes et si elles ne sont pas des demandes dilatoires, je vais les examiner. Ce n'est pas cela que je lui pose comme question. Je dis: Est-ce que le ministre, aujourd'hui, peut nous dire que, si jamais il dépose un projet de loi et qu'il s'aperçoit d'un besoin de consultation sur le projet de loi, il la fera de lui-même, en disant à son leader en déposant le projet de loi, en réponse à la question à savoir s'il y aura des consultations générales, oui. Est-ce qu'on pourra avoir pris la peine, entre-temps, de s'entendre pour dire: On aura des consultations particulières, ce n'est pas nécessaire de faire une consultation générale?

**M. Pagé:** Plus le député reprend cette question, plus cela devient précis et clair. Enfin, une consultation particulière, je trouve cela intéressant. Mais il y a une chose qui est certaine, c'est qu'au moment... Comme je vous l'ai indiqué, j'escapte pouvoir faire une conférence de presse pour indiquer très clairement les intentions gouvernementales concernant l'avenir de SOQUIA, l'avenir non pas quant à son existence, parce que cela, c'est certain, mais quant à l'orientation du plan d'action.

Partant de là, vous n'aurez peut-être pas le libellé du projet de loi, mais vous aurez le contenu des grands principes sur lesquels on s'appuiera pour développer le secteur de Pagro-alimentaire par l'entremise de SOQUIA.

### Agriculture biologique

**M. Jolivet:** D'accord. En ce qui concerne le soutien au mouvement d'agriculture biologique, j'aimerais connaître de la part du ministre si le Conseil du trésor a donné suite à son projet voulant désormais que l'aide de l'État apportée à ce mouvement ne passe que par un ministère. Actuellement, il reçoit de l'aide de différents ministères, que ce soit par des OVEP ou autres. Est-ce qu'actuellement le Conseil du trésor a donné l'aval à la décision qu'il voulait prendre de ne passer que par un ministère?

**M. Pagé:** Je ne vous comprends pas, M. le député. Je m'excuse. L'intention qu'il voulait... Parlez-vous du Trésor?

**M. Jolivet:** Le Conseil du trésor. C'est parce qu'une question a été posée au ministère de l'Éducation, à l'époque, sur ce dossier.

**M. Pagé:** Oui, à quelle époque?

**M. Jolivet:** Aux crédits de l'année passée.

**M. Pagé:** D'accord.

**M. Jolivet:** C'est cela que je dis. Je veux savoir. Le Conseil du trésor avait dans sa tête de dire que, dans le cas de ce mouvement d'agriculture biologique du Québec, comme il demande à différents ministères, soit parce qu'il passe par des organismes volontaires d'éducation populaire ou par différents budgets discrétionnaires de différents ministères... Ce que le Conseil du trésor voulait, c'est qu'il passe par un seul ministère. On trouvait que c'était aberrant de faire une obligation à un mouvement comme celui-là, de ne pas le laisser profiter, si possible, de l'aide de différents ministères, parce que leur éducation n'est pas simplement en agriculture. Alors, je voulais juste savoir s'il était au courant, si le Conseil du trésor avait donné...

**M. Pagé:** Je suis au courant, c'est certain, M. le député, et on va vous répondre.

**M. Jolivet:** C'est cela que je veux savoir.

**M. Pagé:** Le mouvement d'Agriculture biologique participe à des programmes administrés par le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement et d'autres ministères dont, très probablement, le ministère de l'Éducation par les organismes volontaires d'éducation populaire. Cela démontre, si je veux utiliser votre terminologie quand vous disiez que le Conseil du trésor avait dans sa tête de, que le Conseil du trésor n'a pas toujours la tête dure.

**M. Jolivet:** Mais vous voulez me dire que le Conseil du trésor a laissé tomber sa décision.

**M. Pagé:** Je ne crois pas... Je pense que c'était un souhait.

**M. Jolivet:** Un projet?

**M. Pagé:** Un souhait. Alors, le souhait n'a pas été exaucé, par conséquent, pas réalisé.

**M. Jolivet:** Je suis bien content, parce que j'avais peur qu'en ne passant que par un milieu on détermine l'action de ce mouvement. Donc, si vous me dites qu'ils sont encore libres de faire des demandes à différents programmes...

**M. Pagé:** Oui, cela, c'est certain. D'ailleurs, encore cette année, ils participent à des programmes administrés par mon ministère. Cela témoigne, encore une fois, de la solidarité du gouvernement du Québec, de l'équipe de M. Bourassa et de ses députés, à l'égard de toute cette question de la qualité de vie, de l'environnement bien protégé, etc., entre autres, par l'agriculture biologique.

**M. Jolivet:** L'autre question... J'aurais à poser une question au ministre sur le radiocobalt 60.

**M. Pagé:** Je n'ai pas terminé. Vous ne m'avez pas...

**M. Jolivet:** D'accord.

**M. Pagé:** Pourquoi ne me demandez-vous pas ce qu'on fait cette année?

**M. Jolivet:** Bien, allez-y donc<sup>1</sup>

**M. Pagé:** Bon<sup>1</sup>

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Jolivet:** Allez-y donc, vous voulez tellement le dire! Ce que je voulais savoir, la seule question que j'avais, c'est: Est-ce qu'on a pris une décision, au Conseil du trésor ou au Conseil des ministres, pour forcer le mouvement à ne passer que par un ministère car, actuellement, ils sont au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, à celui de la Science et de la Technologie, à celui de l'Environnement, à celui de l'Éducation et à celui de l'Agriculture? Là, vous venez de me répondre, c'est la question que j'avais. Si vous voulez en dire plus, je ne peux pas vous en empêcher, on me dit toujours que le ministre est responsable de ses réponses, même si c'est en dehors du sujet dont j'ai parlé. Si vous voulez en parler, parlez-en.

**M. Pagé:** Je vous dirai que, cette année, nous travaillons à l'établissement de normes de certification d'un produit biologique, comparativement à un autre produit ou à un produit qui pourrait être identifié comme étant un produit biologique et qui ne l'était pas nécessairement. Pour nous, cela était bien important: la certification des produits. On sait que, de plus en plus, on a des consommatrices et des consommateurs qui ont beaucoup d'intérêt pour cette production, pour la mise en marché de produits qui sont exempts de traitement, d'additif, de conditionnement et de produits chimiques, etc.

Partant de là, on a convenu avec le mouvement que pour asseoir nos interventions de façon plus forte, il fallait donner toutes les garanties aux consommateurs que le produit était vraiment un produit biologique. Nous travaillons, actuelle-

ment, au cahier de certification, c'est-à-dire toutes les normes nous permettant de garantir aux consommateurs que le produit est vraiment biologique. Exemple concret: Quand on fait référence à un sol qui n'a pas reçu d'engrais, qui n'a pas fait l'objet d'insecticide, de pesticide ou peu importe, pendant un certain nombre d'années, comment fait-on pour valider cette information, pour la certifier et la garantir? Ce sont des choses comme celles-là qui seront prévues. C'est ce à quoi nous travaillons au ministère, cette année. On y consacre des sommes. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux; je les ai rencontrés. On a été encore plus présent au début de janvier lorsqu'ils ont eu un colloque. On fait route, finalement; on peut convenir que le gouvernement du Québec, par les interventions de ses différents ministères, dont celui de l'Agriculture, fait véritablement route avec le mouvement d'agriculture biologique au Québec dans une perspective de développer cette production pour le mieux-être des consommateurs et pour répondre à leurs intérêts.

**M. Jolivet:** Je faisais mention de la question que je posais hier. On avait dit qu'on y reviendrait: le radio...

**M. Pagé:** Le?

**M. Jolivet:** Le radiocobalt 60.

**M. Pagé:** Oui.

**M. Jolivet:** Il y a des gens qui disent qu'on ne doit pas l'employer du tout, même si on l'emploie dans les pays du tiers monde. D'autres disent que, si on l'emploie, on peut l'employer seulement pour le tiers monde. D'autres disent: Si on l'emploie, il faut que les indications soient inscrites sur les contenants afin que les gens aient le choix de le prendre ou de ne pas le prendre. J'aimerais connaître l'opinion du ministre. De plus en plus de personnes, concernant l'irradiation des aliments, se posent de sérieuses questions.

**M. Pagé:** D'accord. Notre position est très claire. Nous soutenons, comme gouvernement, que la réglementation fédérale devrait prévoir une identification claire, nette et précise - pas écrite en petites lignes où il faut un cours de chimiste pour comprendre...

**M. Jolivet:** Ou encore des lunettes.

**M. Pagé:** Ah! bien là, vous parlez pour vous-même!

**M. Jolivet:** Non, non, pour les gens de 40 ans et plus.

**M. Pagé:** Pardon?

**M. Jolivet:** Certaines gens de 40 ans et plus.

**M. Pagé:** Ah! J'avais compris: tous les gens de 40 ans et plus.

**M. Jolivet:** Non. Certaines gens de 40 ans et plus.

**M. Pagé:** D'accord. Notre position est très claire. Je l'ai demandé à la conférence fédérale-provinciale des ministres. Les autres ministres de l'Agriculture du Canada sont d'accord. Cependant, cette norme ne relève pas du ministère de l'Agriculture, mais bien plutôt de celui de la Consommation et des Corporations du Canada, ainsi que de celui de la Santé nationale et Bien-Être social qui a un genre d'avis sectoriel à donner au ministère de la Consommation et des Corporations du Canada.

**M. Jolivet:** Merci. On va passer au programme 2.

**Le Président (M. Richard):** Donc...

**M. Pagé:** Alors, est-ce que les programmes 1, 3 et 5 sont terminés?

**M. Jolivet:** Ils sont terminés.

**Le Président (M. Richard):** Alors, le programme...

**M. Pagé:** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Richard):** ...5 est adopté.

**M. Jolivet:** Toujours la même chose, sur division, M. le Président.

**M. Pagé:** Alors, il reste les programmes 2 et 4.

**Le Président (M. Richard):** Sur division. Cela va. Est-ce que, M. le député de Laviolette, vous mentionniez que les programmes 1 et 3 étaient adoptés également sur division?

**M. Jolivet:** ...cela va être au complet.

**M. Pagé:** M. le Président, pendant que mes honorables...

**M. Jolivet:** Cela va être au complet sur division, M. le Président.

**Le Président (M. Richard):** D'accord.

**M. Pagé:** ...citoyens membres de la fonction publique, mon équipe du financement agricole, vont s'approcher, on pourrait peut-être suspendre pour deux minutes.

**Le Président (M. Richard):** Alors, nous suspendons les travaux pour cinq minutes.

(Suspension de la séances à 17 heures)

(Reprise 17 h 6)

**Le Président (M. Richard):** J'ai une petite surprise pour vous. On recommence. La commission reprend ses travaux. M. le porte-parole de l'Opposition, vous avez effectivement la parole.

### Financement agricole

**M. Jolivet:** C'est le programme 2, le financement. M. le ministre, vous avez été ...

**M. Pagé:** Avant de répondre à la question du député, je voudrais vous présenter M. Simoneau qui est le président de l'Office du crédit agricole, qui assumait la fonction de vice-président et qui assume maintenant avec beaucoup de vigueur, de détermination et une adhésion pleine et entière ses nouvelles fonctions de président par intérim; M. Burns et M. Simard, l'équipe de l'office et M. Paul Vermette, ici, qui est adjoint exécutif à l'office. M. le député?

**M. Jolivet:** J'ai fait mention hier de quelque chose. Le ministre a sursauté quand j'ai parlé d'une commission parlementaire pour étudier les règlements de la loi 46 et de la loi 49. La loi 46, puisqu'on est sur celle-là, est-ce que le ministre se souvient qu'on avait dit, justement, lors de l'étude du projet de loi que ce serait logique qu'on puisse prendre une couple d'heures, comme on l'a fait pour d'autres - M. le Président, je pense que vous y étiez à ce moment-là - pour étudier les règlements avant leur adoption finale?

**M. Pagé:** Il me semble que cela a été évoqué.

**M. Jolivet:** Est-ce que le ministre a l'intention de l'appliquer?

**M. Pagé:** Est-ce que vous nous en faites formellement la demande?

**M. Jolivet:** Je pose la question dans la mesure où cela permettrait aux membres de la commission d'étudier avec vous autres les règlements. Mais si cela a pour but de retarder l'adoption des règlements et de la loi finale, d'une certaine façon... Est-ce que le ministre peut nous dire quand on prévoit l'entrée en vigueur des règlements?

**M. Pagé:** Nous serons en prépublication dans la ou une prochaine **Gazette officielle**.

**M. Jolivet:** Donc, il faudrait le faire dans les semaines qui viennent. Cela veut dire 45...

**M. Pagé:** 45 jours.

**M. Jolivet:** Durant ce laps de temps, est-ce qu'il serait possible, M. le Président, de tenir non pas une séance de commission parlementaire, mais une séance de travail sur la question des règlements?

**M. Pagé:** Je vous réponds d'erechef que je suis disposé à être présent avec les députés pour une séance de travail. Je vous dirai cependant que, si cela doit conduire à une séance de commission parlementaire pendant des jours et des jours, cela pourrait mettre en péril l'application de la loi.

**M. Jolivet:** Non. D'ailleurs, M. le Président, ce dont je faisais mention au ministre, c'était d'une couple d'heures. Ordinairement, c'est ce qu'on fait avec...

**M. Pagé:** C'est accepté. Il s'agira, avec la présidence et le secrétariat des commissions, d'établir la date. Je vous donne l'assurance que ce sera fait dans le cadre du délai de prépublication de sorte que, s'il y a des modifications à apporter, elles puissent l'être avant le délai de publication.

**Le Président (M. Richard):** M. le ministre et M. le porte-parole de l'Opposition, définissez-vous immédiatement l'enveloppe, qui serait de deux heures?

**M. Jolivet:** On parle toujours de quelque chose de semblable, de deux heures.

**Le Président (M. Richard):** Une enveloppe de deux heures et on conviendra de part et d'autre...

**M. Jolivet:** Oui, oui.

**Le Président (M. Richard):** ...de fixer la date. Vous avez la parole, M. le député de l'avolette.

**M. Jolivet:** Le ministre, dans le travail qu'il a dit qu'il ferait de modification aux commentaires qui avaient été faits par certains intervenants, le ministre, avec l'office, a-t-il apporté certains assouplissements à la bonification qui est liée à la formation agricole collégiale?

**M. Pagé:** Oui, vous prendrez connaissance dans le règlement d'une modulation des formes d'aide pour tenir compte plus complètement des types de formation différents, dans le secteur agricole. Et je m'explique. Nous faisons référence au diplôme d'études collégiales en technologie agricole, au baccalauréat en agronomie ou en sciences agricoles, au diplôme d'études secondaires, au diplôme d'études professionnelles et

aux attestations d'études collégiales dans le règlement. Alors, on ne fait pas uniquement référence au DEC, au diplôme d'études collégiales, on fait même référence au diplôme d'études secondaires.

**M. Jolivet:** Le ministre donne-t-il une définition moins restrictive du concept de ferme d'encadrement?

**M. Pagé:** Le concept de ferme d'encadrement est prévu au règlement et on pourra en discuter, évidemment, lors de cette séance. Mais le concept s'appuie sur le principe que c'est une entreprise qui n'a pas nécessairement tous les équipements mobiliers ou immobiliers afférents à une exploitation agricole régulière ou normale, si je peux utiliser le terme, mais pour autant qu'elle ait un contrat la liant à une autre ferme susceptible d'utiliser le produit d'exploitation d'une telle ferme d'encadrement.

**M. Jolivet:** Pour les femmes de 40 ans et plus, le ministre a-t-il eu le temps de regarder cela depuis l'adoption du projet de loi? Quelles sont ses intentions, ainsi qu'il l'annonçait en disant: Je ne le ferai pas dans le projet de loi, je le ferai par des programmes spécifiques?

**M. Pagé:** J'ai rencontré la fédération des agricultrices pas plus tard qu'il y a trois semaines. Nous avons fait le tour des sujets qui les occupent, faisant référence évidemment à l'aide du ministère pour leurs activités, la diffusion de leurs messages, l'augmentation du nombre de membres, etc. On a aussi abordé la question très intéressante pour nous, au ministère, des agricultrices de plus de 40 ans. On peut indiquer, en termes d'expectative, que mon intention est de soumettre au Conseil du trésor un programme pendant la saison estivale, donc qui pourrait s'appliquer peut-être à compter du mois de septembre prochain.

**M. Jolivet:** Le ministre a-t-il demandé un avis pour vérifier si un programme qui serait modulé pour les femmes de 40 ans et plus n'aurait pas d'effet sur les droits et libertés de la personne dans un contexte où il pourrait y avoir des gens qui contestent?

**M. Pagé:** Non. Il est très clair qu'on a une disposition dans notre loi qui sécurise la validité juridique de notre intervention à l'égard des femmes et des hommes de moins de 40 ans. Ce dont nous avons discuté, c'est de l'applicabilité du programme, c'est-à-dire pour les femmes de plus de 40 ans... Donc, je vous dis tout de suite que c'est un programme qui ne relèverait pas de l'Office du crédit agricole, mais bien du ministère.

**M. Jolivet:** Du ministère.

**M. Pagé:** Du ministère. Un programme qui s'appliquerait tant aux femmes qu'aux hommes de plus de 40 ans.

**M. Jolivet:** Il n'y aurait pas de restriction.

**M. Pagé:** ...pour ne pas être discriminatoire.

**M. Jolivet:** D'accord.

**M. Pagé:** Nous sommes le gouvernement qui a enlevé les clauses discriminatoires. On n'est pas pour les rétablir, cette fois, à l'encontre des droits des hommes de plus de 40 ans. Par contre, nous convenons avec vous que le nombre de requérants serait moindre, cela va de soi. Ce que nous sommes à voir, actuellement, c'est le contenu d'un tel programme et aussi ses conditions d'application, dans un premier temps. Un exemple concret: Est-ce que le programme devrait s'appliquer dans une première année aux hommes et aux femmes de plus de 50 ans, ou de plus de 55 ans, pour ensuite atteindre ceux de plus de 45 ans et en venir à ceux de plus de 40 ans? Évidemment, on ne peut prévoir et vous savez que, pour administrer valablement, il faut tenter de prévoir la façon la plus exacte possible, la performance de nos programmes et l'utilisation, finalement, que les administrés feront de nos programmes.

**M. Jolivet:** Lors de ma visite, dont je vous ai parlé, mardi à Roberval, j'ai rencontré des gens qui sont en agriculture et qui disent: On a formé une compagnie. Là, je reviens à la discussion que nous avons eue lors de l'étude du projet de loi: le père voulant préserver son fonds de retraite, d'une certaine façon, il a formé une compagnie avec ses enfants. Il y a un enfant qui, lui, était déjà entré dans la compagnie. Donc, il a eu droit à la prime d'établissement de 8000 \$ à l'époque. Son jeune frère qui entre dans la compagnie, lui, il devait terminer son diplôme collégial et il se retrouve dans la nouvelle compagnie après cela. Il n'est pas admissible à la prime d'établissement. Est-ce réel? Y a-t-il quelque chose qui pourrait lui permettre d'y avoir droit?

**M. Pagé:** Tel que j'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer, j'avais été sensibilisé à ce problème au moment de l'étude du projet de loi article par article, si ma mémoire est fidèle, ici en commission parlementaire. J'avais indiqué mon intérêt de voir réglé ce problème. Je peux vous confirmer que cette question est réglée par la réglementation qui s'amène.

**M. Jolivet:** Par la réglementation. Est-ce que cela va avoir des effets de rétroactivité?

**M. Pagé:** Non.

**M. Jolivet:** C'est-à-dire que le jeune

actuellement, c'est bien de valeur, c'est fini.

**M. Pagé:** Celui qui a eu 8000 \$?

**M. Jolivet:** Non, le deuxième qui arrive, il n'avait pas droit à la prime d'établissement parce que...

**M. Pagé:** S'il était établi...

**M. Jolivet:** C'est la compagnie qui l'était. L'individu ne l'était pas. Lui, il entre dans la compagnie déjà établie.

**M. Pagé:** S'il entre après l'entrée en vigueur de la loi, ce qui est prévisible au mois de juillet normalement, selon les délais, il va être admissible. Sinon, si c'est avant, cela ne sera pas rétroactif.

**M. Jolivet:** Actuellement, il est déjà entré.

**M. Pagé:** M. le député, est-ce que vous accepteriez le principe qu'un étudiant qui a terminé ses études puisse, trois ans après la fin de ses études ou deux ans après la fin de ses études, bénéficier d'une augmentation des prêts et bourses?

**M. Jolivet:** La question que je posais, ce qui arrive... Je comprends, je voulais juste vérifier s'il y avait un effet.

**M. Pagé:** C'est corrigé par la réglementation, mais non pas à effet rétroactif.

**M. Jolivet:** Cela veut dire qu'à l'avenir une personne qui entre dans une compagnie déjà existante aura droit à sa prime d'établissement parce qu'elle sera nouvelle dans...

**M. Pagé:** C'est cela.

**M. Jolivet:** Il y a une lettre qui vous a été envoyée, qui provient du Syndicat de l'UPA de Maska, dans laquelle on dit...

**M. Pagé:** Qui vous a été envoyée ou m'a été envoyée?

**M. Jolivet:** Vous a été envoyée. J'en ai eu copie.

**M. Pagé:** Qui me vient de?

**M. Jolivet:** Du Syndicat de l'UPA de Maska.

**M. Pagé:** Oui.

**M. Jolivet:** Il est dit: "Par la présente, nous vous faisons parvenir ci-jointe une résolution adoptée par le conseil d'administration de notre syndicat." Elle a été adressée le 22 février 1988. L'extrait du procès-verbal indique ceci:

"Considérant que la subvention à l'établissement offerte dans le cadre des programmes de l'Office du crédit agricole doit permettre d'aider les jeunes agriculteurs et agricultrices à s'établir en agriculture;

"considérant qu'actuellement des jeunes du syndicat de l'UPA de Maska ont reçu une lettre d'acceptation de leur demande de subvention de mise en valeur à l'établissement de la part de l'Office du crédit agricole;

"considérant que ces mêmes jeunes se sont présentés à leur bureau régional de l'Office du crédit agricole avec leur formulaire de demande de paiement afin de demander le remboursement des dépenses jugées exigibles;

"considérant que l'office se dit dans l'impossibilité de tenir ses engagements à cause d'un manque de budget;

"considérant qu'il est inacceptable pour un jeune de se voir refuser un paiement qui lui est dû et sans quoi il doit se financer par d'autres moyens et faire face aux intérêts,

"il est unanimement résolu par le conseil d'administration du Syndicat de l'UPA de Maska de demander au ministre Pagé de voir à remédier à cette situation dans les plus brefs délais, à savoir d'ici à un mois et ce, compte tenu que pour les jeunes concernés un mois est un délai des plus raisonnables."

Moi, j'ai eu copie de cette lettre le 19 avril, cela veut donc dire qu'il est fort possible qu'il n'y ait pas eu de réponse favorable jusqu'à maintenant. Est-ce que le ministre en a été mis au courant et quelles sont ses intentions dans ce cas?

**M. Pagé:** Le ministre est bien au courant que les engagements gouvernementaux via l'office, pour le programme d'aide à l'établissement, ces engagements ont été atteints dans une période relativement brève, à la suite de l'adoption du précédent budget, tant et si bien qu'en début d'année 1988 on a dû cesser à la fois les engagements et aussi les paiements.

Si on le regarde sous un oeil pessimiste, ce qui n'est pas le cas pour nous, on pourrait soutenir qu'il manque de budget. Si on regarde un côté plus positif, ce qui est notre cas, cette situation démontre très clairement la performance des programmes de notre gouvernement en ce qu'il y a plus de gens que nous n'avions prévu qui participent à nos programmes, il y a plus de gens qui s'établissent, alors que la moyenne d'établissement au Québec était, bon an mal an, d'environ 990 personnes. L'établissement, en 1987, aura touché près de 1800 personnes qui se sont établies en agriculture, qui ont adressé des demandes, dont 62 % sont des femmes. Cela veut dire que nos programmes sont performants.

Pour répondre à la question que vous soulevez, je peux vous confirmer que, depuis le 1er avril, nouvelle année budgétaire, nous sommes à payer les cas qui étaient en attentes pour lesquels des déboursés avaient été faits de

leur part. Ils s'étaient établis, ils avaient fait des dépenses, mais ils n'avaient pas encore été payés. Je peux vous dire que le nombre de subventions qu'on a accordées depuis le 1er avril est de 430 et cela, en 26 jours, représentant 525 personnes, pour un montant d'environ 7 900 000 \$.

C'est donc dire que la personne qui vous écrivait le 19 avril pour vous indiquer qu'elle n'avait pas encore reçu son argent, nous sommes aujourd'hui le 27 avril... Vous demandez si cela pourrait être fait dans un délai d'un mois. Je vous dis le 27 avril plus quinze jours, parce qu'on prévoit que, d'ici à quinze jours, on aura tout payé. Les gens auront été payés en deçà du délai que vous demandez.

**M. Jolivet:** Écoutez, je vous dis que la lettre est datée du 22 février 1988 et vous a été adressée le 22 février 1988. J'ai dit que j'en ai eu connaissance le 19 avril 1988. Cela veut dire que quand on parlait d'un mois, c'était à partir du 22 février 1988, ce n'était pas le 19 avril.

**M. Pagé:** On l'a indiqué très clairement, à ce moment-là, aux gens qui ont fait les appels, des communications via les députés: J'ai eu plusieurs appels de mes collègues m'indiquant leur inquiétude, pourquoi, etc., et tout le monde est unanime à constater que c'est une performance éclatante de nos programmes.

Les primes à l'établissement, c'est-à-dire le fait qu'on ait enlevé les clauses discriminatoires pour les femmes a eu comme résultat que près de 62 % des cas d'établissements, sont gérés par des femmes. Donc, notre volonté, la volonté de notre gouvernement, qu'en agriculture on passe du partage des tâches au partage des pouvoirs, c'est en train de se réaliser à un rythme accéléré. L'autre élément, c'est que ie fait de majorer les primes de 8000 \$ à 15 000 \$ permet, par exemple, à deux couples qui deviennent copropriétaires d'une entreprise d'aller chercher jusqu'à 60 000 \$ de prime à l'établissement. C'est intéressant.

**M. Jolivet:** Il ne faut pas oublier qu'ils avaient reçu une lettre d'acceptation de l'office et, en ayant la lettre d'acceptation de l'office, ils s'attendaient à recevoir les sommes d'argent en se présentant au bureau, ce qui n'a pas été le cas. À ce moment-là, étant donné l'engagement qu'ils avaient, ils ont pris d'autres sortes d'engagement. Donc, ils ont des intérêts à payer, étant donné le fait qu'ils n'avaient pas l'argent entre les mains.

Donc, c'est dans ce sens-là qu'on faisait, cette intervention en disant: Écoutez, ils reçoivent une lettre d'acceptation de leur demande de subvention, ils vont pour recevoir les sommes d'argent. On a dit: C'est bien de valeur, il n'y a plus de budget. Là, vous dites que c'est parce qu'il a mieux performé. D'autres pourraient dire que c'est parce qu'il y a moins d'argent.

**M. Pagé:** Il y avait un budget, sauf qu'ils sont tous pratiquement... C'est-à-dire que dans plusieurs cas...

**M. Jolivet: On dit que...**

**M. Pagé:** ...les gens sont arrivés plusieurs en même temps. Alors, il restait un budget, sauf que le budget était épuisé.

**M. Jolivet:** Premier arrivé, premier servi. Donc, ceux qui sont arrivés en retard, d'après vous, ils sont pénalisés et c'est normal.

**M. Pagé:** Ils ne sont pas pénalisés. Ils sont présentement payés. En quoi seraient-ils pénalisés?

**M. Jolivet:** Non mais, entre-temps, il a fallu qu'ils se financent.

**M. Pagé:** Est-ce que vous me demandez que le dernier arrivé soit le premier servi?

**M. Jolivet:** Non, ce n'est pas ce que je vous dis. Vous dites, à partir cela, que c'est parce qu'il a mieux performé et, moi, je vous dis qu'il n'y a peut-être pas assez d'argent dans le budget.

**M. Pagé:** C'est ce qu'on est en train d'évaluer. Comment dirais-je? On a été réservés et prudents à l'égard de la performance de notre programme et la performance a été bien au-delà de ce qu'on prévoyait. C'est donc dire que le programme était bon.

**M. Jolivet:** En tout cas, on va leur donner cette réponse, puisque c'est celle que vous me donnez.

**M. Pagé:** Quand vous la leur donnerez, ils auront probablement été payés.

**M. Jolivet:** Je le vérifierai.

**M. Pagé:** Parfait! C'est comme ça.

**M. Jolivet:** Sociétés en commandite, le sujet suivant.

**M. Pagé:** Oui.

#### Sociétés en commandite

**M. Jolivet:** Face au recours qui est de plus en plus croissant des investisseurs par le moyen de la société en commandite comme outil d'intervention en agriculture, le ministre peut-il nous dire quelle est actuellement sa position? On en a fait mention lors de la commission parlementaire. J'aimerais connaître sa position étant donné que le gouvernement fédéral a cessé de permettre ces

choses.

**M. Pagé:** C'est le même moratoire qui s'applique au Québec, M. le député.

**M. Jolivet:** Vous avez le même moratoire.

**M. Pagé:** Pour les projets des sociétés en commandite en agriculture, oui.

**M. Jolivet:** Oui?

**M. Pagé:** C'est le sens de la dernière communication que j'ai eue avec le ministère des Finances.

**M. Jolivet:** Il y a eu le bilan de l'étude réalisée par M. Michel Allard, pour le compte du ministère, sur les incidences des sociétés en commandite sur le développement de l'agriculture au Québec et sur l'harmonisation de cette formule aux programmes agricoles existants. Est-ce qu'on pourrait en connaître le contenu? Cette étude est-elle disponible? Nous permettrait-elle alors de connaître les raisons pour lesquelles en agriculture, justement, le moratoire qui avait été décrété par Ottawa s'est donc appliqué par la décision du Québec? Ce n'était pas le cas lorsqu'on a étudié le projet de loi 46.

**M. Pagé:** M. le Président, M. Lavoie, le directeur général des études économiques, va parler en mon nom.

**M. Lavoie (Jean-Yves):** Le mandat confié à M. Michel Allard portait principalement sur l'évaluation ou la description quantitative du phénomène des sociétés en commandite au Québec, particulièrement en agriculture, mais aussi sur la description des lois fiscales, etc., qui concernent les sociétés en commandite. Quand on parle de l'impact sur les programmes du ministère, son étude conclut ou a amené la recommandation que ces sociétés devraient être traitées comme tous les producteurs agricoles. Ce qui signifie donc, en pratique, que dans la plupart des cas les sociétés en commandite ne sont pas admissibles aux programmes du ministère.

**M. Jolivet:** À l'avenir? Est-ce que le moratoire s'applique...

**M. Lavoie:** Dans le présent et dans l'avenir. Le moratoire, dont on a parlé tout à l'heure, concerne le ministère du Revenu.

**M. Jolivet:** Au plan fiscal.

**M. Lavoie:** Oui.

**M. Jolivet:** C'est un moratoire qui date de l'automne. Ce n'est pas un moratoire qui date d'en même temps que celui du fédéral. Le fédéral était déjà en avance. Il avait dit qu'à partir du

31 décembre 1987 il n'y en avait plus. La décision prise était-elle dans le même sens?

**M. Lavoie:** Le moratoire ne disait pas qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier - je ne connais pas exactement la date - il n'y aurait plus de sociétés en commandite. Le moratoire portait sur l'émission d'avis anticipés dans lesquels le ministère du Revenu déclare qu'a priori tel projet va être admissible aux déductions fiscales. Donc, ces avis ont cessé d'être émis à partir de... Je ne connais pas exactement la date; vous mentionnez l'automne et je sais que c'est à l'automne mais, à ma connaissance, on n'émet pas encore ou on n'émet plus maintenant d'avis anticipés sur des projets de recherche.

**M. Jolivet:** Est-ce que l'étude de M. Michel Allard est disponible, est publique?<sup>9</sup> Est-ce qu'on peut en avoir des copies?

**M. Pagé:** Oui, pas de problème.

**M. Jolivet:** Cela va. Nous passons au programme 4, M. le Président.

**Le Président (M. Richard):** Donc, le programme 2 est adopté sur division.<sup>9</sup> (17 h 30)

**M. Pagé:** Par conséquent, c'est terminé avec les représentants de l'Office du crédit agricole, M. le Président?

**M. Jolivet:** Je passe à l'augmentation du minimum assurable.

**M. Pagé:** La Régie des assurances agricoles.

**Le Président (M. Richard):** Alors, le programme 2 est adopté sur division.

**M. Pagé:** M. le Président, je voudrais remercier mes collaborateurs de l'office et déposer - peut-être que le secrétariat pourra en faire des photocopies pour le bénéfice des membres de la direction du financement forestier - la loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées.

On fait référence au sujet soulevé par le député de Lavolette concernant les prêts consentis en vertu de la loi pour l'achat d'érablières et d'équipements d'érablières. Ce sujet a aussi été discuté à l'autre commission parlementaire où on a établi - exemple concret: prêt pour l'achat d'une érablière - dans le cas d'une érablière dont 10 % du feuillage manque dans la cime des arbres, que pour ce type de peuplement le prêt maximal ne devrait pas excéder 75 % de la valeur marchande d'une érablière de même type qui est saine. En outre, la durée du prêt devrait être d'au plus 15 ans. Vous avez les critères, ou la réglementation ou les normes, plutôt, sur lesquelles s'appuie l'Office du crédit agricole pour consentir de tels prêts.

**Le Président (M. Richard):** Vous pouvez le déposer, M. le ministre, et nous en ferons la distribution aux membres de la commission. À vous la parole, M. le porte-parole de l'Opposition.

**M. Jolivet:** Je ne sais pas si le ministre veut présenter les gens qui l'accompagnent?

**M. Pagé:** Est-ce qu'il y en a d'autres?

**M. Jolivet:** Est-ce que je commence, M. le Président?

**Le Président (M. Richard):** Alors, M. le ministre, vous nous présentez vos collaborateurs?

**M. Pagé:** Certainement, M. le Président. Je suis accompagné de M. Saint-Pierre, le président de la Régie des assurances agricoles, M. Blanchet, le vice-président, M. Dubé, qui est à l'assurance récolte, M. Phénix, qui est aux finances, M. Lafrance, qui est le secrétaire, Me Jean Denis, qui est au service juridique et Mme Christine Phaneuf, qui est l'adjointe exécutive du président.

### Assurances agricoles

**M. Jolivet:** Je suis prêt à commencer, M. le Président, sur la question du minimum assurable. On sait qu'il y a des nouvelles augmentations du minimum, des augmentations de cotisations et des entrées de fonds du fédéral, le gouvernement voulant réduire le déficit du fonds de stabilisation. On sait que l'Union des producteurs agricoles a trouvé inacceptable ce nouveau minimum, disant que c'était un frein à la diversification des entreprises, un dépôt minime sur le déficit et injuste du fait que le minimum pour les céréales a été décrété alors que les producteurs en ont été avisés après les labours.

Est-ce que, pour le ministre, la hausse du minimum assurable pour la participation au régime d'assurance stabilisation ne serait pas plutôt une forme, qui est encore subtile, de désengagement de l'État et que cette hausse décrétée sans consultation aura pour effet de freiner la diversification des entreprises avec des résultats modestes quant à la réduction du déficit? Est-ce que le ministre peut nous donner les raisons qui l'ont amené à augmenter le minimum assurable?

**M. Pagé:** Certainement, M. le Président. L'objectif que nous poursuivons est de faire en sorte que nos entreprises agricoles se rapprochent le plus possible du modèle économique qui est le point de référence principal dans chacune de nos interventions. Ce modèle économique n'est pas établi arbitrairement au coin de la table. Le modèle économique d'une entreprise est établi par des comités techniques, par l'Union des producteurs agricoles, le ministère et les dif-

férents organismes, dont la Régie des assurances agricoles.

Le modèle économique, c'est quoi concrètement? C'est, dans telle production, quelle doit être la dimension de l'entreprise en quantité de production pour faire vivre une famille, une personne, un travailleur ou une travailleuse sur 20 ans, sur une base annuelle. C'est cela, le modèle économique.

C'est ainsi qu'au ministère, dans le cadre de la réforme des programmes annoncée en 1987, maintenue en 1988 évidemment parce qu'on avait indiqué que c'était pour trois ans, modifiée cette année, vous retrouverez plusieurs modifications ou éléments d'intervention qui visent à aider une entreprise d'une taille donnée à se rapprocher le plus possible du modèle économique.

L'année dernière on tentait, dans certaines productions, de rapprocher, d'amener nos producteurs à 80 % du modèle économique. C'est la même chose dans la Régie des assurances agricoles. Dans certains éléments de nos programmes d'assurances, on augmente le minimum. Mais le principal dénominateur commun de nos modifications est de ramener la production à un niveau de 10 % du modèle économique seulement. C'est ça, l'objectif.

On l'a fait valoir, on l'a présenté aux producteurs agricoles, à l'Union des producteurs agricoles. On a eu beaucoup de consultation. Le comité technique s'est réuni, a été saisi de cette question et de la volonté qui nous anime. Non pas de... Vous semblez prétendre qu'on veut se désengager, qu'on veut diminuer notre aide, qu'on veut éliminer des producteurs. Voyons donc! Ce n'est pas cela du tout. On veut, par des règles du jeu des assurances et notamment de l'assurance stabilisation, faire en sorte que le producteur se rapproche davantage du modèle économique. On n'y va pas de façon draconienne, on leur demandé d'en venir à 10 % du modèle économique.

**M. Jolivet:** M. le ministre, dans le cas de la diminution du prix du porc pour les années 1988-1989, est-ce qu'on n'est pas en train de se prémunir contre cette diminution qui pourrait entraîner des versements de plusieurs millions de dollars, de l'ordre de près de 150 000 000 \$ d'ici à 1990?

**M. Pagé:** En augmentant le minimum à 300 porcs?

**M. Jolivet:** 500.

**M. Pagé:** De 300 à 500.

**M. Jolivet:** Est-ce que le ministre, dans ce contexte, veut se prémunir...

**M. Pagé:** Non, car nous sommes à envisager des mesures qui actuellement n'ont pas cours, mais qui se réfèrent au maximum. Comme on le

sait, on a un maximum de 5000 actuellement, 5000 assurables au maximum. Alors que dans les autres provinces, par le programme de la tripartite fédérale, ils assurent jusqu'à 8000. Je peux vous indiquer que j'étudie très sérieusement, actuellement, la possibilité d'augmenter le maximum de 5000 à 8000 pour qu'on corresponde exactement au type de programme applicable dans d'autres provinces. Donc, cela vient contredire pleinement et complètement votre argumentation.

**M. JoHvet:** Quels sont les efforts que vous avez l'intention de faire pour minimiser? Est-ce que c'est par l'augmentation du maximum assurable, du montant assurable, je veux dire?

Quand on parlait des sociétés en commandite, tout à l'heure, on parlait de gens qui vont devenir de plus en plus puissants et d'autres, qui sont de petits producteurs, qui risquent d'y perdre au change.

**M. Pagé:** Pardon?

**M. Jolivet:** Avec les sociétés en commandite qu'on a connues... Il y en a eu dans le passé, parce qu'on a vu des moratoires pour l'avenir, mais le passé existe. Ce sont de grosses entreprises à côté de petites entreprises de gens qui peuvent, eux, avoir des difficultés et mourir après.

**M. Pagé:** Avant de porter un jugement sur le contenu de ce programme qui n'est pas encore en application et pour lequel j'ai manifesté mon intention, vous devriez vérifier. Il y a unanimité de tous les intervenants dans ce projet-là, premièrement. Deuxièmement, vous dites: Le nombre de producteurs qui vont être touchés, par rapport à l'engraissement, c'est 105 sur 882. Mais c'est 10 450 unités touchées sur 1 655 993 unités totales.

**M. Jolivet:** Parmi ceux qui vont avoir des difficultés à venir, il n'y a pas de producteurs qui vont avoir de plus grosses difficultés et qui vont tomber? Est-ce que le ministre est prêt à dire qu'il ne trouvera pas des choses aussi désastreuses? Je parle du petit producteur.

**M. Pagé:** D'abord, les prix dans le porc, comme on le sait, sont cycliques. Les cycles sont généralement de 18 à 22 mois, à moins qu'il n'y intervienne des facteurs externes: que ce soit, par exemple, l'incident malheureux de Tchernobyl qui est arrivé il y a deux ans, hier, qui a eu un effet évidemment sur les prix. La politique américaine à l'égard des prêts est importante aussi. On a déjà un déficit très appréciable qui a été, à un moment donné, autour de 35 000 000 \$ ou 40 000 000 \$ mais, aujourd'hui, non seulement notre déficit est-il renfloué, mais on a un fonds de réserve de 80 000 000 \$ pour le porc et le porcelet. Nos régimes sont là pour sécuriser les revenus des producteurs. Nous croyons que les

producteurs peuvent se rapprocher à 10 % du modèle économique. Nous croyons que ces producteurs sont capables de s'associer à une démarche pour répondre et correspondre à ce minimum assurable. J'ai bon espoir que les producteurs qui sont inquiets se sentiront, finalement, sécurisés.

**M. Jolivet:** L'office de commercialisation de la pomme de terre, je vais revenir rapidement sur cela, M. le ministre, on en a parlé un peu hier. Est-ce que le ministre ne reconnaît pas que le projet...

**M. Pagé:** Je m'excuse, M. le Président. Est-ce que vous avez terminé avec l'assurance-stabilisation?

**M. Jolivet:** Je m'en vais à l'office de commercialisation de la pomme de terre.

**M. Pagé:** Oui.

**M. Jolivet:** Est-ce que le ministre ne reconnaît pas que...

**M. Pagé:** Quand vous vous référez à l'agence nationale de la commercialisation de la pomme de terre, est-ce que vous voulez que je sois accompagné des gens de la Régie des marchés agricoles ou des gens de l'assurance-stabilisation?

**M. Jolivet:** Excusez-moi, oui, mais c'est l'élément qu'on a terminé. Le minimum assurable, c'est réglé.

**M. Pagé:** Oui.

**M. Jolivet:** Je passe à l'autre étape. Je vous /pose, une question sur la pomme de terre.

**M. Pagé:** Allons-y!

**M. Jolivet:** ...sur l'office de commercialisation de la pomme de terre, est-ce que le ministre ne reconnaît pas que le projet, qui semble timide, de l'office de commercialisation de la pomme de terre est inefficace et que, sans le pouvoir de contingentement des importations, on reflète un peu la volonté que le Canada a de ne pas indisposer son grand voisin américain, à la suite de l'accord du libre-échange et, à ce moment, qu'il diminue la capacité de l'État fédéral ou de l'État québécois de définir ses propres politiques agricoles? Est-ce que le ministre peut nous dire s'il a convaincu son homologue fédéral de la nécessité d'accorder à cet office un pouvoir de contingentement des importations?

**M. Pagé:** D'accord. Je peux vous indiquer, M. le député, que nous étions bien fiers de voir le gouvernement fédéral donner suite à la recommandation du conseil canadien sur l'hor-

ticulture de créer une agence nationale de commercialisation de la pomme de terre au Canada. En quelque sorte, le gouvernement canadien, par une telle prise de position, crée l'ossature. Il reste maintenant aux producteurs des provinces et aussi aux gouvernements des provinces qui, je crois, ont un rôle et une responsabilité à assumer en termes de contacts à établir et de consensus à tirer avec leurs producteurs, il nous reste maintenant, à nous, les provinces, à mettre de la chair sur cette ossature.

(17 h 45)

Et, pour nous, comment le corps devrait-il être? Cette agence, cette structure devrait prévoir, premièrement, un mécanisme d'ajustement entre la production et la demande du produit, c'est-à-dire un contingentement. À cet égard, la position du Québec est qu'on ait un quota sur la base de notre production historique, comme c'est toujours le cas lors de l'établissement de telles agences. Deuxièmement, nous demandons qu'il y ait un mécanisme de rachat des surplus. Troisièmement, cela va définitivement déboucher sur l'établissement d'un prix régulier, d'un prix beaucoup plus constant. Quatrièmement, cela doit impliquer une limitation des quotas d'importation. Cinquièmement, il faut qu'on règle, avant son application, le partage à faire entre la pomme de terre qui va à la transformation et celle qui va à la table.

Ce qu'on a fait, nous, je peux vous le dire, M. le député, en toute modestie - et on doit rendre compte ou témoigner de quelque appréciation, s'il y a lieu, à l'égard de l'ensemble de l'économie agricole, notamment la Fédération des producteurs de pommes de terre - mais vous devez convenir que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et son équipe ont pris la responsabilité qui leur incombait, c'est-à-dire qu'on a eu au moins trois rencontres formelles, spécifiques, portant sur le sujet avec les gens du Nouveau-Brunswick et de l'île-du-Prince-Édouard qui est une province importante en termes de production. L'île-du-Prince-Édouard exporte beaucoup, c'est-à-dire qu'elle vend beaucoup à l'extérieur du Canada et aussi à l'extérieur de l'île-du-Prince-Édouard, cela va de soi. Le Nouveau-Brunswick se situe dans une position plus particulière en ce qu'il a, lui, un pourcentage très important qui va à la transformation. L'Ontario est évidemment, comme nous, très intéressé par la mise en place d'une telle structure.

Je conviens avec vous que c'est seulement l'ossature, mais pas plus tard qu'il y a un mois j'étais au Nouveau-Brunswick avec le ministre de l'Agriculture de là-bas et celui de l'île-du-Prince-Édouard pour tenter de maintenir le consensus qui s'était dégagé préalablement. Je peux vous indiquer que, depuis la nomination du nouveau ministre de l'Agriculture au Nouveau-Brunswick, bien évidemment, il a fallu recommencer et réitérer des positions qui vont exactement dans

le même sens de la part du Québec, de l'île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.

**M. Jolivet:** J'ai fait mention au ministre de la région de Péribonka, en particulier, et de Saint-Ambroise où les gens disaient qu'ils avaient de la difficulté à écouler leur stock de pommes de terre actuellement. Le ministre a-t-il été mis au courant de ces difficultés et quels...

**M. Pagé:** Oui.

**M. Jolivet:** ...sont les moyens qu'il a pris pour régler le problème? Si on parle de la production normale, il reste 10 % à écouler alors qu'actuellement on est à 40 % avec l'arrivée sur le marché de Montréal d'autres, comme la pomme de terre de l'île-du-Prince-Édouard en particulier, au détriment de la pomme de terre québécoise.

**M. Pagé:** D'accord. Je dois dire que la solution à un problème comme celui que vous mentionnez passe par certains types d'intervention. La première, c'est de rechercher une agence de commercialisation, c'est-à-dire qu'on produise ce dont on a besoin. Des gens vont payer un prix plus constant. Par contre, la présence gouvernementale, en termes d'assistance financière, devra être moins présente elle aussi.

L'autre façon, c'est par la commercialisation, la mise en marché du produit et par des démarches comme celles de Pomexpan qui permettent aux emballeurs et aux producteurs de se regrouper et de distribuer le produit, d'avoir un prix plus juste pour leur produit et d'être capable de concurrencer adéquatement le produit venant d'autres provinces et, à cet égard, cela va bien. Mais vous savez, pour être représentant d'un comté qui produit quoi? 15 % de la pomme de terre du Québec, je peux vous indiquer que, là aussi, c'est cyclique, c'est une bonne année sur deux et demie ou trois quelquefois. Avec ces mesures, cela devrait être plus constant, plus régulier.

**M. Jolivet:** Compte tenu du temps qu'il nous reste, M. le Président, je vais essayer de toucher deux sujets: le premier, cela va être Blue Bonnets et l'autre sera le zonage agricole. J'aurai terminé, même si j'ai d'autres questions à poser mais...

**M. Pagé:** Je remercie donc les gens de la Régie des assurances agricoles du Québec.

**Le Président (M. Richard):** Dans le dernier dossier, M. le ministre, on peut dire que vous...

**M. Pagé:** Pardon?

**Le Président (M. Richard):** Dans le dernier dossier que vous venez de terminer, on peut dire que vous avez la patate en main.

**M. Pagé:** Vous avez quoi?

**Le Préaident (M. Richard):** Vous avez la patate en main.

**M. Pagé:** Ah! oui. Ha, ha, ha!

**M. Jolivet:** Donc, Blue Bonnets...

**Le Président (M. Richard):** Je m'excuse.

**M. Jolivet:** Oui.

**Le Président (M. Richard):** Le programme 4 est donc adopté, sur division?

**M. Jolivet:** Comme je vous dis, j'aurais d'autres questions, je vais essayer de passer les deux autres et on verra si jamais j'ai d'autres...

**Le Président (M. Richard):** D'accord. Cela va. À vous.

#### Commission des courses de chevaux du Québec

**M. Jolivet:** M. le ministre, on lit, depuis quelque temps, beaucoup d'articles qui parlent du problème de Blue Bonnets. On parle de l'événement du siècle qui pourrait devenir la risée de l'Amérique. On dit: "La SDI incapable de prêter 44 000 000 \$ à Blue Bonnets". Le ministre s'était pavané, il avait pavoisé à l'époque en disant qu'il y avait une entente; on se retrouve, aujourd'hui, avec la possibilité de ne pas avoir d'entente finale, compte tenu que le ministre n'est pas capable de tenir les engagements qu'il avait pris à l'époque, à savoir que la Société de développement industriel du Québec prêterait les 44 000 000 \$. On parle dans d'autres articles: "De Machiavel à Michel Pagé: Face à un danger imminent, un front commun se discerne".

J'aimerais savoir du ministre où en est rendu le dossier. Est-ce que vraiment les titres des journaux indiquent la réalité ou si le ministre, sur ce dossier de Blue Bonnets, a autre chose à nous dire que ce qu'on entend ces jours-ci?

**M. Pagé:** Vous savez, toute chose progressive étant relative, il faut dire que c'est un dossier qui chemine. J'ai encore bon espoir qu'il puisse se régler avant la terminaison de l'entente entre Blue Bonnets et l'Association trot et amble du Québec, qui est le 30 juin prochain. C'est un dossier qui est particulier dans le sens suivant: c'est une industrie qui, comme on le sait, n'est pas en bonne santé. C'est d'ailleurs parce qu'elle n'est pas en bonne santé que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs niveaux. Dans un premier temps, un plan d'investissements majeur totalisant 25 000 000 \$ pour aider les hippodromes du Québec à se moderniser...

**M. Jolivet:** M. le ministre, on en a parlé longuement lors de l'étude du projet de loi. Ce n'est pas la question que je pose. Actuellement, c'est Blue Bonnets.

**M. Pagé:** Oui.

**M. Jolivet:** On avait dit - vous l'aviez dit vous-même - que cela avait un effet d'entraînement sur l'ensemble du Québec.

**M. Pagé:** Oui...

**M. Jolivet:** On ne sait pas...

**M. Pagé:** ...10 000 jobs.

**M. Jolivet:** ...si, à la fin de juin, il n'y aura pas de problème parce que Blue Bonnets n'aura pas eu l'entente recherchée.

**M. Pagé:** D'accord, je vous réponds très clairement. Aucun effort n'est ménagé ou encore tous les efforts sont déployés par, personnellement, le ministre de l'Agriculture du Québec pour faire en sorte que la piste de Blue Bonnets puisse fonctionner au lendemain du 30 juin. Le ministre de l'Agriculture du Québec souhaite ardemment que cette gestion puisse se faire par la biais d'un organisme sans but lucratif qui est formé et avec qui on a et j'ai des discussions depuis déjà deux mois et demi et bientôt trois mois. C'est un organisme sans but lucratif, formé d'intervenants.

**M. Jolivet:** Oui, mais est-ce que le ministre peut nous dire, aujourd'hui, puisque les 44 000 000 \$ qui étaient sur la table, qui devaient passer par la voie de la SDI qui ne semble pas intéressée, actuellement, à les verser - ils sont encore sur la table - qu'il n'y a pas de problème sur ce plan?

**M. Pagé:** D'abord, la transaction, quand vous parlez d'un montant de 44 000 000 \$, vous vous référez au prix de vente de la superficie de 63 ou 64 acres, en plus des installations qui y sont. Le prix de 44 000 000 \$ est un juste prix dans la perspective du maintien des activités de Blue Bonnets sur ce site.

**M. Jolivet:** Je n'ai pas posé cette question, j'ai dit: Actuellement, la SDI se dit incapable de prêter 44 000 000 \$...

**M. Pagé:** Bien oui, attendez un petit...

**M. Jolivet:** ...je veux savoir...

**M. Pagé:** Non, non, ce n'est pas cela.

**M. Jolivet:** Est-ce que...

**M. Pagé:** Je m'excuse, M. le député; je n'ai pas l'intention d'entrer ou de transporter une négociation qui est actuellement en cours entre moi, comme ministre responsable, par le biais de mes représentants ou encore la SDI et avec le Jockey Club, autour d'une commission parlementaire. Je peux vous dire ceci: Le prix de 44 000 000 \$ est un juste prix; nous avons formulé des engagements à l'égard de cette association, du Club Standardbred. Jusqu'à maintenant, on a évoqué dans les journaux... Il faut dire que c'est un monde qui est particulier, qui est un peu divisé, le monde des courses, pour ne pas dire très divisé; c'est un monde où les intérêts ne sont pas toujours convergents.

**M. Jolivet:** Il ne faudra pas penser que la nomination des gens à la nouvelle société va aider pas mal le ministre.

**M. Pagé:** Oh! je m'excuse, M. le député! Il ne faudrait pas... Ce n'est pas parce qu'on est dans l'Opposition qu'il faut épouser toutes les causes. Vous devriez être prudent sur cette question. D'ailleurs, je suis heureux d'être accompagné du président de la Commission des courses de chevaux, le Dr. Louis Bernard, qui est avec moi et Me Roy qui est vice-président de la Commission des courses de chevaux du Québec.

Si vous voulez, on va prendre les choses une après l'autre et on va les décanter et vous aurez des réponses complètes. Alors, votre première question. Nous avons pris les engagements et nous entendons les respecter. Cependant, nous sommes à négocier, parce que, vous savez, ce n'est pas la question des garanties. Il y a d'autres demandes qui ont été déposées. Il y a d'autres demandes qui ont été formulées qui doivent être traitées et qui recevront des réponses dans des délais assez brefs, pour ne pas dire très brefs de la part du gouvernement.

**M. Jolivet:** En tout cas, on va suivre le dossier et la...

**M. Pagé:** Deuxième chose, le commentaire que vous venez de faire - je ne peux pas le laisser passer - à l'égard de la qualification professionnelle des membres de la commission, je peux vous indiquer que les membres qui ont été nommés par le cabinet sur ma recommandation à la Commission des courses de chevaux du Québec sont des gens qui sont compétents, des gens qui sont intègres, des gens qui sont neutres à l'égard de l'industrie en ce qu'ils n'ont pas d'engagement ou de passé professionnel dans un secteur donné de l'industrie. La composition de la régie est la meilleure des garanties de l'application intégrale de la loi.

**M. Jolivet:** Je ne mets pas en doute la compétence de qui que ce soit, je ne mets pas en doute l'intégrité de qui que ce soit. Ce n'est pas la question que je pose. Il y a peut-être des

doutes qu'on peut entretenir; il y a même des gens qui sont plus rouges qu'un rouge qui disent qu'il y a des gens qui n'ont pas les compétences. Je vous dis simplement que c'est mal parti dans le contexte actuel où des gens contestent vos nominations. Dans ce sens-là, je vous dis simplement que dans l'ensemble du dossier on verra, en temps et lieu, les résultats. Ce qu'on espère, c'est que...

**M. Pagé:** Mais c'est parce que vous ne connaissez pas l'industrie. Si vous connaissiez l'industrie, M. le député...

**M. Jolivet:** Ah! mon Dieu!

**M. Pagé:** ...vous sauriez qu'il y avait au moins, au minimum, 55 ou 60 personnes qui aspiraient à ces postes, des gens de l'industrie.

**M. Jolivet:** Là, ce que vous allez dire, c'est que les gens sont jaloux des gens qui ont été nommés.

**M. Pagé:** Dans certains cas, oui. Mais c'est bien clair, je vous réponds très franchement. Dans certains cas, il y en a qui ne sont pas contents. Ils auraient aimé être président. Ils ne pouvaient pas l'être, ils étaient trop engagés dans l'industrie, ils connaissaient trop de monde et ils avaient des liens trop étroits. C'est clair, cela?

**M. Jolivet:** L'autre pourrait avoir des liens trop étroits avec le Parti libéral.

**M. Pagé:** Je m'excuse.

**M. Jolivet:** Cela, c'est d'autre chose. Il y a même des bons et des beaux libéraux qui pourraient avoir fait cela.

**M. Pagé:** M. le député, si vous voulez faire un procès au Dr. Louis Bernard, qui était, jusqu'à maintenant, sous-ministre...

**M. Jolivet:** Non, je pense que je ne doute pas de M. Louis Bernard.

**M. Pagé:** ...je vous invite à le faire sur le parquet de la Chambre en haut. Vous ferez votre accusation et, moi, je ferai la défense et on va voir qui va gagner.

**M. Jolivet:** Je n'ai pas parlé de M. Louis Bernard. Deuxièmement, comme la régie peut s'occuper d'autre chose et que je vous ai déjà mis au courant que je vous poserais une question concernant le cynodrome... J'aimerais savoir, à partir de l'ensemble de la discussion qu'il y a eue sur ce dossier, qu'est-ce que le ministre entend faire à ce point de vue. Est-ce que son idée est faite? Est-ce que l'idée du gouvernement est faite? Est-ce que le Conseil des ministres a

regardé cette possibilité, étant donné qu'il y a beaucoup d'argent qui va circuler de la frontière québécoise vers la frontière américaine. C'est peut-être une partie du libre-échange, on peut l'appeler ainsi. Mais pourquoi ne pas regarder au Québec ce qu'il serait possible de faire?

Dans ce contexte, est-ce que le ministre, qui a eu plusieurs lettres dans cette demande de cynodrome au Québec plutôt qu'à St. Albans aux États-Unis, est prêt à donner une réponse?

**M. Pagé:** Si je me rappelle bien, ce ne sont pas plusieurs lettres, ce sont deux lettres: une d'un groupe de promoteurs à la suite de l'adoption de la loi en décembre 1987. En 1988, j'ai reçu une lettre d'un groupe de personnes intéressées à investir dans une telle entreprise et aussi une lettre d'une municipalité intéressée par un tel projet sur son territoire.

Cependant, comme je vous l'ai indiqué, au moment de l'adoption du projet de loi 89, le mandat qui est donné à la commission, c'est la Commission des courses de chevaux du Québec, en vertu de la loi en est un d'administrer l'activité, le sport des courses de chevaux au Québec et le mandat ne va pas jusqu'à l'administration des courses de chiens.

Ce mandat, cette responsabilité des courses de chiens relève de la Régie des loteries et courses du Québec qui est sous la juridiction du ministre du Revenu et c'est dans ce sens-là qu'ont été mes réponses. (18 heures)

**M. Jolivet:** Mais le ministre sait très bien qu'il pourrait apporter un amendement qui permettrait ces choses. Je voudrais connaître l'opinion du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans la mesure où il a une certaine forme de responsabilité une fois que des amendements sont apportés à la loi canadienne qui permettraient les paris mutuels sur les courses de lévriers. Ce qui permettrait d'avoir des bénéfices qui resteraient au Québec plutôt que d'aller vers les États-Unis.

**M. Pagé:** Le gouvernement du Canada, en ce qui concerne l'activité des courses au Canada, est actuellement à étudier des modifications à apporter à sa loi non pas dans la perspective de diversifier le type de courses, mais plutôt dans la perspective d'élargir les cadres du pari mutuel par les courses de chevaux. Je fais référence, entre autres, à des modifications aux dispositions concernant le pari interposte, à des dispositions qui pourraient éventuellement être adoptées concernant les téléthéâtres, c'est-à-dire la possibilité, par exemple, pour les gens de Sherbrooke, où il n'y a pas d'hippodrome, de participer aux spectacles de courses de chevaux en provenance de Québec ou de Blue Bonnets, de Trois-Rivières ou de Connaught Park ou de Jonquière et de gager dessus. C'est cela.

**Le Président (M. Richard):** Je m'excuse, M.

le député de Laviolette...

**M. Jolivet:** Oui.

**Le Président (M. Richard):** Puisqu'il est 18 heures et que pour dépasser 18 heures, vous connaissez la technique ici, elle est très lourde. Est-ce qu'on a le consentement pour poursuivre les travaux après 18 heures? Si c'est le cas, il semblerait que c'est votre dernière question, est-ce bien cela?

**M. Jolivet:** Non, ce n'est pas ma dernière question. J'ai un autre dossier. D'une façon ou d'une autre, on a droit à sept heures. Cela ne me dérange pas de revenir la semaine prochaine.

**M. Pagé:** M. le Président, on a convenu, M. le député et moi, de suspendre l'horloge pendant 30 minutes à compter de 17 h 59...

**Le Président (M. Richard):** D'accord.

**M. Pagé:** C'est donc dire qu'on fait motion pour arrêter l'horloge et qu'on la reprendra dans 29 minutes.

**Le Président (M. Richard):** D'accord. Parfait! C'est parce que, comme président, je dois absolument vous le demander. Vous comprenez, pour l'histoire ici...

**M. Jolivet:** Vous avez raison.

**Le Président (M. Richard):** D'accord. Cela va. Il y a consentement pour dépasser 18 heures hypothétiquement jusqu'à 18 h 30.

**M. Jolivet:** Au maximum.

**Le Président (M. Richard):** Au maximum, 18 h 30. Merci. À vous, M. le député.

**M. Jolivet:** Donc, M. le ministre, sur cette question, vous le savez, le fédéral est prêt à faire des amendements. Des demandes ont été faites par le Québec. Comme il y a eu des changements de gouvernement aux deux paliers, il s'agirait simplement que le Québec fasse une demande par votre intermédiaire ou par celle du ministre de la Justice, peu importe quelle solution vous trouverez, pour demander des changements permettant d'entrer dans la course des lévriers, étant donné les revenus qu'il serait possible de faire pour le Québec au lieu que cet argent sen aille aux États-Unis. C'est dans ce sens que je vous pose la question. Comme ministre, votre position est-elle d'inciter vos collègues, lors d'une discussion qui se passerait au Conseil des ministres et même par une décision du premier ministre s'il le faut, à demander au gouvernement fédéral d'ouvrir dans le sens de permettre au Québec ensuite d'amender ses lois pour entrer dans la course des

lévriers et de retenir au Québec les sommes d'argent qui iront plutôt aux États-Unis avec l'ouverture de St. Albans?

**M. Pagé:** Je dois vous dire que nos efforts sont nombreux, M. le député, et qu'ils portent actuellement sur le renforcement et le développement de l'industrie des courses de chevaux. C'est le mandat, d'ailleurs, qui m'a été confié par le Conseil des ministres, en plaçant la commission des courses sous ma juridiction.

Je peux vous assurer que les efforts sont nombreux. C'est un dossier qui n'est pas facile. C'est un monde, comme je vous le disais tantôt, où les intérêts ne sont pas toujours convergents. Pourquoi la commission des courses a-t-elle été rattachée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation? Ce n'est pas compliqué. Cet élément témoigne de la volonté du gouvernement de la dynamiser. C'est que c'est un nombre très important d'emplois. C'est un dossier qui est d'inspiration agricole en ce que les chevaux relèvent du ministère, que le cheptel chevalin au Québec représente plusieurs dizaines de millions de dollars d'investissements. Si on y ajoute les emplois, la consommation de produits d'alimentation animale qui proviennent du Québec, c'est un dossier qui est important pour nous.

Dois-je comprendre par votre question que vous me demandez ou que vous demandez au gouvernement du Québec d'intervenir de façon à légaliser sur notre territoire la course de chiens?

**M. Jolivet:** Je vous demande de demander au fédéral de faire les amendements qui s'imposent à la loi fédérale permettant ensuite...

**M. Pagé:** D'accord. Donc, c'est parce que vous appuyez cette demande?

**M. Jolivet:** J'appuie la demande pour que vous puissiez la regarder et demander au fédéral de faire les interventions nécessaires.

**M. Pagé:** Maintenant, dois-je comprendre que votre demande, en fait, ce que vous nous demandez en termes d'action, vise à faire en sorte que les courses de chiens remplacent, éventuellement, les courses de chevaux au Québec?

**M. Jolivet:** Non. Je ne vous demande pas de remplacer, je vous demande d'aller chercher les montants d'argent qui sont actuellement envoyés et qui vont être envoyés aux États-Unis. Si le Québec pouvait obtenir ces montants d'argent... Là demande des gens dit: Nous n'avons besoin d'aucune aide gouvernementale pour mettre le cynodrome en place. Dans ce sens-là, on dit tout simplement au gouvernement: Donnez-nous la chance de pouvoir, au moins, retenir au Québec les montants d'argent sans nuire à autre chose. Je pense que ce sont des décisions que vous êtes

capable de prendre.

**M. Pagé:** Iriez-vous... Sans retenir que votre proposition vise à éliminer les courses de chevaux, iriez-vous jusqu'à dire que si Blue Bonnets devait fermer le 30 juin, peu importe pour quel motif, on devrait remplacer cette activité par la course de chiens?

**M. Jolivet:** M. le ministre, vous savez la position qu'on a tenue sur les courses de chevaux, alors ne faites pas la jonction de l'un à l'autre. Je vous dis qu'il y a deux choses qui peuvent exister: les courses de chevaux - vous avez présenté un projet de loi et nous l'avons appuyé - et pour ce qui est des lévriers, c'est une autre possibilité qu'il faut regarder; donc, ne mettez pas l'un en contradiction par rapport à l'autre, vous n'aurez pas cela.

**M. Pagé:** Évidemment, j'ai transmis ces requêtes au ministre du Revenu. L'engagement que je peux prendre envers les membres de cette commission, aujourd'hui, c'est de rétablir un contact formel avec le ministre du Revenu pour connaître ses intentions à cet égard.

**M. Jolivet:** Merci. Pour terminer - parce que le temps file et j'ai une autre question - tout simplement pour éviter que le ministre fasse des associations par rapport à ce que j'ai dit au départ, je ne veux en aucune façon, même si le ministre a semblé le dire à ma place, comme c'est son habitude de le faire, mettre en doute la capacité de M. Bernard d'agir. Ce que j'ai voulu demander - peut-être qu'à ce moment-là le ministre pourrait me répondre... Quand on regarde l'article du journal, les informations qui y sont données: "Les postes de commissaire sont des positions de contrôle et ceux qui ont été nommés mettront de quatre à cinq ans pour apprendre à naviguer. Regarder un arbitre de hockey dans un match important et chausser ses patins, ce sont des choses bien différentes. C'est le rôle que le ministre Pagé a confié à MM. Bernard, Roy et Jolin." Donc, je vous dis: Est-ce que le ministre est prêt à reconnaître ici, devant la commission, que M. Roy est l'ex-associé de l'actuel député de Frontenac? Est-ce qu'il est prêt à me dire que ce n'est pas cela? Est-ce qu'il est prêt à me dire que M. Roy a des compétences dans le domaine des courses?

**M. Pagé:** Je peux vous indiquer ceci: d'abord, les arbitres auxquels on se réfère, on parle des juges de courses et tous les juges... Je peux vous...

**M. Jolivet:** Arbitres.

**M. Pagé:** ...dire ceci et je veux être très clair, M. le député. Je pense que la crédibilité et l'intégrité de personnes jouant un rôle important

dans ce secteur doivent être protégées et on ne peut pas se permettre de véhiculer des commentaires aussi graves et qui sont, par surcroît, non fondés, et je m'explique. Vous vous référez à un article de journal qui a paru dans le journal **La Presse** ce matin, qui constitue la reproduction ou le fait de véhiculer la perception d'une ou deux personnes qui se sont manifestées dans cette industrie qui en occupe au-delà de 10 000. Je considère que ces commentaires sont très malveillants, c'est le terme exact, très malveillants à l'égard de ces personnes qui ont été nommées, le Dr Louis Bernard, Me Roy et M. Poulin. Un autre commissaire a été nommé - pour lequel j'émettrai un communiqué demain - d'une formation différente, mais qui arrive aussi complètement distant de cette industrie. Vous savez que ces gens auront des décisions importantes à prendre; ils auront à agir en toute liberté d'action. J'ai choisi - c'est ma responsabilité, comme ministre... C'est ma responsabilité et c'est sans aucune hésitation que je l'ai engagé, dans le sens de nommer comme président, comme vice-président, comme commissaires de la commission des courses du Québec des gens qui n'avaient aucune implication directe dans cette industrie, qui n'avaient pas de passé dans cette industrie susceptible de venir influencer les décisions qu'ils auront à prendre.

Je vais vous donner un exemple: un des mandats de la commission - c'est un mandat très clair qui est donné par le ministre - c'est de faire en sorte que l'image d'intégrité de cette industrie soit renforcée. Cela peut vouloir dire des modifications importantes au règlement. Cela peut vouloir dire... Je dis bien que c'est une possibilité, cela va être étudié par la commission, mais je leur ai demandé d'étudier des sujets comme ceux-là. Un exemple concret: l'application universelle au Québec des normes de contrôle qui s'appliquent actuellement, que ce soit à la piste de Yonkers, à la piste de Pompano ou à la piste de Windsor.

Concrètement, cela veut dire quoi? Cela va soulever un tollé. Si vous vous référez à l'article de journal, vous allez poser des questions, mais cela pourrait vouloir dire que la personne, par exemple, qui a été suspendue pour avoir commis une irrégularité aux États-Unis n'aurait pas plus le droit de venir ici, au Québec, et d'agir. Cela pourrait vouloir dire aussi des suspensions plus sévères dans les cas de récidive tout comme cela veut dire, dans le cadre du projet de loi - certains membres, si je me rappelle bien, ont trouvé cela exorbitant - que les sentences s'appliquent automatiquement. Les décisions des juges s'appliquent automatiquement, peu importe qu'il y ait un appel à la commission.

Alors, concrètement, cela veut dire quoi? Cela veut dire qu'en ce faisant on modifie, on change complètement une situation où après une course, peu importe sur que) hippodrome au Québec, un conducteur était suspendu. Le public assis dans l'estrade voyait tel conducteur suspen-

du pour tel motif. Cette personne qui venait de gager, qui venait d'investir une somme, par conséquent, avait confiance dans l'activité. Il suffisait parfois pour ce conducteur ainsi suspendu d'en appeler à la Régie des loteries et courses du Québec; il logeait son appel et, le lendemain soir, le même spectateur *était* assis dans la même estrade et voyait la même personne condamnée ou suspendue la veille conduire pendant encore un certain temps. Tout comme on a vu aussi des situations où les gens suspendus ici sont allés courir à l'extérieur, tout comme on voit des situations où des gens suspendus à l'extérieur viennent courir ici. Concrètement, j'ai demandé et la responsabilité que j'ai prise en nommant ces personnes et les autres qui vont venir, c'est que ces gens n'aient aucune attache directe et même indirecte avec les personnes à l'égard desquelles elles auront à faire porter leur jugement. C'est définitif que cela ne fait pas l'affaire de certains et ces gens, évidemment, qu'est-ce qu'ils font? Ils vont se plaindre soit sous le sceau de la confiance aux journalistes ou ils vont se plaindre ouvertement aux journalistes. Cela, mon cher ami, c'est le prix à payer lorsqu'on prend la responsabilité de rebâtir la crédibilité d'une industrie. Ce prix-là, je suis prêt à le payer. Des articles comme cela, mon cher ami, ce n'est pas cela qui m'énerve et ce n'est pas *cela* qui m'empêche de dormir.

**M. Jolivet:** Je passerai à un autre dossier, soit celui du zonage agricole, compte tenu du temps, encore une fois.

**Le Président (M. Richard):** Le programme 9 est donc adopté.

**M. Jolivet:** Sur division.

**Le Président (M. Richard):** Surdivision.

#### Gestion du territoire agricole

**M. Jolivet:** M. le ministre, le zonage agricole, on assiste de plus en plus à des autorisations de dézonage de la Commission de protection du territoire agricole même s'il y a eu quatre ou cinq refus antérieurs. Cette situation inquiète beaucoup de personnes à l'UPA, en particulier, mais aussi les responsables de l'aménagement des fédérations régionales.

**M. Pagé:** Si vous permettez, je voudrais présenter M. Gaston Meunier, vice-président de la Commission de protection du territoire agricole, et Mme Louise MacDonald-Charest, qui est secrétaire générale de la Commission de protection du territoire agricole, qui m'accompagne.

**M. Jolivet:** Donc, on parle de certains cas où, à Saint-Lambert, la commission a dit oui à un zonage en février d'un lot de huit hectares reconnu pour son haut potentiel agricole, ce

qu'elle avait refusé à cinq reprises depuis décembre 1985. On a vu, à Repentigny, où on avait fait une demande longtemps formulée enfin acceptée. On a en Mauricie l'Union des producteurs agricoles qui dénonce le dézonage depuis quatorze mois, à Saint-Maurice, de 200 hectares; à Sainte-Marthe-de-Champlain, 1880. Enfin, j'en donnerais davantage.  
(18 h 15)

Je dirais que même on utilise l'adoption du schéma d'aménagement pour réviser et, quelquefois, en donnant plus que ce que la municipalité demande de terrains dézonés de telle sorte que, finalement, on s'aperçoit que la loi qui n'a pas été changée est appliquée avec moins de rigueur de telle sorte que, finalement, les gens s'inquiètent de plus en plus. Des gens écrivent des articles un peu partout là-dessus. Le ministre est-il au courant qu'actuellement la commission dézone de plus en plus, notamment, à l'égard des terres où elle s'est prononcée, comme je le disais, presque quatre ou cinq fois dans le passé, contre le dézonage? Est-il au courant des critiques qui ont été soulevées dans notre région, qui est la région de la Mauricie, en particulier?

**M. Pagé:** Je suis au courant de telles critiques.

**M. Jolivet:** Pardon?

**M. Pagé:** Je suis au courant de telles critiques.

**M. Jolivet:** Ah! bon. D'accord. Mais qu'est-ce que le ministre fait devant ces choses? Je ne parle pas des critiques. Devant le dézonage qui se fait actuellement, le ministre a-t-il une position? Est-il d'accord avec cela? Est-il contre?

**M. Pagé:** Avant, comme aspect préliminaire à la discussion entre le député et moi, dois-je comprendre, de l'intervention du député, qu'il croit ou qu'il souhaite que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec intervienne pour influencer les décisions du président, des vice-présidents ou des commissaires?

**M. Jolivet:** Ce n'est pas le genre de question que je pose. Ce n'est pas cela.

**M. Pagé:** Non, mais c'est ce que cela peut vouloir dire, M. le député. Ah!

**M. Jolivet:** Non, ce que je veux dire... C'est parce que le ministre a parlé de faire une loi...

**M. Pagé:** On ne peut pas embrasser des deux côtés de la bouche en même temps...

**M. Jolivet:** Non, d'accord.

**M. Pagé:** ...on se mord la langue.

**M. Jolivet:** Non, M. le ministre, je vous dis que vous aviez dit que vous adopteriez une loi. Je vous pose une question: La protection du territoire agricole a-t-elle pour but de protéger le territoire agricole? Le ministre, qui est au courant de ces choses, a-t-il l'intention d'agir de deux, trois ou quatre façons, mais non pas en intervenant dans la décision que doit prendre la Commission de protection du territoire agricole? A-t-il l'intention de changer la loi du zonage agricole? A-t-il l'impression qu'actuellement la commission fait par la bande, ce que, normalement, elle devrait faire en ligne directe, c'est-à-dire de le faire par un changement complet de la loi et de nous dire sa propre position?

**M. Pagé:** D'accord. Vous faites référence à plusieurs choses et, si vous voulez, on va les passer ensemble. La première chose à laquelle vous faites référence, c'est l'administration de la loi en fonction de demandes individuelles: un individu qui, dans une municipalité donnée, fait une demande pour dézoner un lot, donc une demande individuelle. Deuxièmement, vous faites référence, dans votre question ou dans votre propos, aux dispositions prévues dans la loi, telle que modifiée le 30 juin 1985 par mon prédécesseur, établissant la renégociation des zones agricoles et urbaines entre la Commission de protection du territoire agricole et les municipalités régionales de comté.

**M. Jolivet:** Mais, là, on donne plus de terres...

**M. Pagé:** Attendez un peu.

**M. Jolivet:** ...que demandé.

**M. Pagé:** Et, troisièmement, vous faites référence à des modifications éventuelles qui pourraient être apportées à la loi. Bon, allons-y, un, deux et trois. Concernant les demandes individuelles, on sait qu'en vertu de la loi 90, telle qu'adoptée et en application depuis 1978, la Commission de protection du territoire agricole peut accepter une demande de réaffectation d'un sol, d'un coin de terre qui est zone agricole, peut ce qu'on appelle le dézoner, mais elle ne peut pas le faire arbitrairement, selon la couleur des yeux du requérant. Cette décision se prend à l'appui de critères. Ces critères sont, comme vous les connaissez très probablement, M. le député, le potentiel agricole, la possibilité que ce sol soit exploité et l'environnement agricole aussi, enfin, toute une série de critères. La commission a le mandat de juger de telles requêtes et le simple fait que le législateur, en 1978, ait créé la commission, c'est que le législateur, à l'époque - et on respecte cela, nous, aujourd'hui, même si le législateur n'a plus la même composition ici, au Parlement... On respect-

te le fait que la commission a comme responsabilité de décider, de juger et, le cas échéant, de modifier certaines choses.

**M. Jolivet:** Mais, ordinairement, quand une demande est faite, c'est une demande de révision, il faut des éléments nouveaux. Quand une décision... Peut-être que cela veut dire qu'on devra poser la question à la commission plutôt qu'au ministre, parce que le ministre dit: Je n'interviens pas et il a raison dans ce sens-là. Je dis: Est-ce que la commission... Pourquoi, après quatre ou cinq refus, tout à coup, à une sixième demande, on accepte? Qu'est-ce qui a modifié des demandes comme celles-là?

**M. Pagé:** Dans la très grande majorité des cas, il faut prendre en compte des changements à l'égard des critères, pas des critères, mais ce sol, ce coin de village, si je peux utiliser le terme, ou cette partie de rang par rapport à son milieu environnemental, par rapport à l'affectation ou à l'utilisation des sols dans l'environnement.

**M. Jolivet:** Là, vous arrivez au schéma d'aménagement qui aurait pu être fait par une MRC ou à l'intérieur de chacune des municipalités.

**M. Pagé:** Le premier point, si un sol zoné agricole, utilisé à des fins agricoles, ne pouvait jamais faire l'objet d'une réaffectation, on n'aurait pas besoin de Commission de protection du territoire agricole, M. le député. Cela ne veut pas dire pour autant que toutes les demandes sont reçues. D'ailleurs, je ne connais même pas - M. le vice-président pourra ajouter ou Mme la secrétaire générale - le pourcentage de demandes acceptées ou refusées.

Si, dans votre esprit à vous, toute demande de dézonage devrait être refusée, on n'aurait pas besoin de commission. Donc, si on a une commission, c'est pour juger. Si je me réfère à la situation qui prévaut depuis que je suis au ministère ou aux représentations qui me sont faites, je tiens à vous dire - cela n'est pas susceptible d'influencer mon jugement - que mon jugement, je le fais à partir d'une loi, mais j'ai pas mal plus de plaintes contre la loi sur le zonage agricole de gens qui voudraient dézoner et qui voudraient construire à peu près n'importe où que de gens qui la trouve...

**M. Jolivet:** Mais les gens disent: On est au courant; il y a eu des demandes répétées, souventes fois répétées. Finalement, au sixième essai, ils réussissent à passer la question à la CPTA.

**M. Pagé:** Cela peut arriver, mais je présume qu'après sa demande il y a eu un certain temps, tout comme je présume que la décision de la commission s'appuie sur des motifs valables.

parce que ce sont des gens, d'ailleurs, qui sont là, qui sont compétents, à moins que vous ne me disiez que les gens qui sont là ne sont pas compétents.

**M. Jolivet:** Arrêtez de dire... Ce n'est pas cela que je dis, M. le ministre.

**M. Pagé:** Oui.

**M. Jolivet:** Je vous amène ce que l'on ressent dans la population en ce qui concerne la Commission de protection du territoire agricole pour ce qui est du zonage agricole. Les gens nous disent cela et vous avez des articles de journaux qui le disent et qui le répètent. Je donne l'exemple des schémas d'aménagement où on va donner plus...

**M. Pagé:** On va toucher au deuxième point maintenant.

**M. Jolivet:** La commission va donner plus de terres qu'il en est demandé même par la municipalité, à sa surprise, alors qu'elle n'en voulait pas tant. La question, c'est: Pourquoi en arrive-t-on à cela actuellement, alors que le potentiel agricole, il faut le protéger?

**M. Pagé:** Vous passez maintenant au deuxième point. Je tiens pour acquis que le premier point, les demandes individuelles...

**M. Jolivet:** Arrêtez de tenir pour acquis; répondez aux questions.

**M. Pagé:** Écoutez, parlez-vous des demandes individuelles ou des MRC, M. le député?

**M. Jolivet:** C'est parce que j'essaie...

**M. Pagé:** Soyez patient, soyez serein.

**M. Jolivet:** Ce que j'essaie de dire au ministre, c'est que le ministre me dit: Je ne m'imbrique pas dans les décisions; je veux poser une question à la Commission de protection du territoire agricole et c'est elle qui répondra. Moi, je veux savoir.

**M. Pagé:** Je n'ai jamais.. Répétez votre question et M. le vice-président va vous répondre.

**M. Jolivet:** Ma question est bien simple. Il l'a comprise autant que vous l'avez comprise. C'est: Comment se fait-il qu'après cinq ou six essais la demande qui a été refusée cinq ou six fois est acceptée la septième fois? Qu'est-ce qui se passe?

**M. Meunier (Gaston):** Est-ce que je pourrais connaître la demande exacte? On en a au-dessus de 6000 par année à la commission.

**M. Jolivet:** Je sais que vous me dites cela. Mais je vais vous donner l'exemple de Saint-Lambert. Là, vous allez me dire: Laissez-moi le temps d'aller la chercher, mais je vais vous la donner. En ce qui concerne Saint-Lambert, la commission dit oui au dézonage en février au lot 54P reconnu...

**M. Meunier:** De quel Saint-Lambert s'agit-il, M. le député? Il y en a plusieurs?

**M. Jolivet:** De Lévis. Pour son haut potentiel agricole. Elle avait été refusée, à cinq reprises, depuis décembre 1985. En voilà une. Quelles sont les raisons qui peuvent être invoquées à ce moment-là?

**M. Meunier:** J'en prends bonne note et je vais remettre une réponse au président. Je n'ai pas cela avec moi aujourd'hui.

**M. Jolivet:** Je m'attendais à cette réponse. Je le sais bien. Mais ce que je veux dire, c'est que nous, on doit partir de questions de gens qui nous disent ces choses. On a regardé des articles de journaux de ma région qui indiquaient que le zonage en Mauricie... On dénonce la commission et ce sont les délégués à l'assemblée générale annuelle de la fédération de l'UPA qui disent: À preuve de rencontrer le directeur général, la commission aurait décidé de dézoner de grands espaces verts de plusieurs municipalités. À titre d'exemple, on a donné le cas de la municipalité de Pointe-du-Lac où on veut dézoner 1670 hectares ou celui de Saint-Louis-de-France où c'est 1500 hectares qui pourraient passer dans l'autre camp, ou encore le cas de Saint-Étienne-des-Grès qui verrait peut-être 720 hectares de son territoire passer en zone blanche. Il y a même des maires qui ont dit: Cela n'a pas de bon sens, on n'a même pas demandé cela. On en a plus qu'on n'en demandait. C'est votre vision des choses. Quels sont les critères utilisés? Comment faites-vous pour en arriver là?

**M. Pagé:** Vous évoquez maintenant le deuxième point.

**M. Jolivet:** Je le sais. Il ne peut pas me répondre sur le premier. Je peux bien passer au deuxième.

**M. Pagé:** Non, mais, écoutez... J'apprécierais quand même...

**M. Jolivet:** Je le sais bien mais je veux dire...

**M. Pagé:** Écoutez. L'expérience nous enseigne, comme elle devrait vous l'enseigner, qu'on se doit d'adresser le respect aux gens qui entourent le ministre ici.

**M. Jolivet:** Je le sais. Je comprends mais...

**M. Pagé:** Vous dites d'un ton un peu cavalier: Je lui pose la question et il la prend en note... C'est officiel...

**M. Jolivet:** Je savais qu'il ne pouvait pas y répondre.

**M. Pagé:** Il y a 6000 dossiers. Bien oui, mais pourquoi lui poser la question alors?

**M. Jolivet:** Je pose la question et vous répondez à sa place... Je ne demande pas un cas particulier. Je demande quels sont les critères utilisés...

**M. Pagé:** Je viens de vous l'indiquer. Situation évolutive qui permet à des gens nommés pour décider de prendre des décisions qui changent... Si on suivait votre raisonnement, on n'aurait pas besoin de CPTA, M. le député. Ce serait vert, point final, à la ligne. Parce que dans votre esprit, dès le moment où c'est zone agricole, cela ne peut pas être dézonné. Pourquoi alors vous y êtes-vous associé comme député, à l'époque, en vous levant de votre fauteuil pour voter pour cette loi?

**M. Jolivet:** Bien non. Le ministre exagère encore une fois. Si vous ne pouvez pas me répondre sur des cas particuliers - ce que je comprends très bien et ce n'est pas d'être insultant, je le savais mais donnez-moi donc... Je parlais de généralités parce que je suis ici pour cela. Je vous demanderais de me donner les statistiques d'autorisation des secteurs qui ont été dézonés au cours des cinq dernières années dans le cas de décisions individuelles aussi bien que de décisions des MRC. Cela va me donner une idée.

**M. Pagé:** On va vous acheminer cela. La discussion avec les MRC, ce n'est pas compliqué. La loi du 30 juin 1985 prévoit ceci: D'abord, on a adopté la loi 90 qui dit, aux articles 98 et 100, que cette loi a priorité. Elle ne peut - comment dirais-je? - être défaite - si je peux utiliser le terme, mais qui n'est pas le vrai terme juridique - par un règlement municipal. Cette loi et sa portée ne peuvent pas être modifiées par un règlement municipal, par un règlement de MRC ou par toute autre loi. Cela a été adopté en 1978.

En 1979, le même législateur, dans le même gouvernement, adopte une autre loi et c'est la loi 125. Elle dit: La responsabilité de l'aménagement du territoire est aux MRC. L'affectation du territoire également, il y a une loi qui dit que ce qui est zone agricole, c'est la CPTA qui a juridiction et il y a une autre loi qui dit qu'une fois que le schéma d'aménagement est adopté, c'est la MRC qui a juridiction. Donc, les MRC disent: Nous avons juridiction dans vos zones

agricoles. Moi, je dis non. Le vice-président de la commission semble endosser - pour l'information des membres et du **Journal des débats**, le vice-président de la commission, c'est le député de Jonquière - la position de l'UMRCQ alors que moi - et j'attends toujours évidemment l'appui du député de Laviolette - j'appuie la position de l'Union des producteurs agricoles.

Devant cet imbroglio, un des mandats impartis tant aux MRC qu'à la CPTA a été, depuis la loi du 30 juin 1985, adopté par mon prédécesseur, soit d'obliger les deux parties à renégocier non pas des ententes individuelles, mais à reprendre en quelque sorte ce qui s'était fait en 1979. On sait que, le 9 novembre 1978, tout a été zone vert. Les municipalités ont eu un an pour adresser leur demande visant à mettre un peu d'îlots blancs dans ces zones vertes. On a refait finalement la carte agricole du Québec en vert et en blanc. Maintenant, après dix ans, on est obligé, en vertu de la loi, de revoir ce mécanisme parce que vous allez convenir avec moi, M. le député, qu'il y a eu des changements sur le territoire québécois depuis dix ans.

Prenons l'exemple, très rapidement, d'un rang dans Laviolette ou dans Portneuf où, en 1978, il y avait, sur un kilomètre, trois producteurs agricoles d'un côté et deux de l'autre. Il y avait cinq résidences, cinq granges-étables. Aujourd'hui, on a peut-être cinq autres résidences de construites. On a peut-être une personne qui avait un droit acquis. On est rendu à onze résidences. On a peut-être eu une réaffectation complète, une réorientation de production, la construction de poulaillers ou encore d'ateliers de veaux d'engraissement. On a peut-être une infrastructure d'utilité publique qui a été placée là.

**M. Jolivet:** J'avais eu la même discussion avec le ministre délégué aux Forêts, à l'époque, où on discutait de schémas d'aménagement avec la loi 125 et de son pouvoir de décider de l'utilisation de la ressource sur le territoire. C'est la même chose avec les MRC, la même dispute.

Ce que je veux savoir du ministre actuellement, c'est ceci: A-t-il l'intention de présenter un changement pour aller dans l'optique de ce qu'on observe: il y a un dézonage plus grand que ce qui est nécessaire? C'est dans ce sens-là: plus grand que ce qui est nécessaire.

**M. Pagé:** C'est-à-dire que la commission négocie avec chacune des MRC.

**M. Jolivet:** Elle en donne plus que les gens n'en demandent.

**M. Pagé:** Dans certains cas, c'est vrai. Moi-même, j'ai été surpris quand j'ai vu l'article - si je me rappelle bien, c'est dans **Le Nouvelliste** - qui disait que la MRC de Francheville, à la suite de sa négociation, s'était vue accorder une

superficie plus grande que ce qui avait été demandé à la table de dézonage. La réponse qu'on a donnée à mon interrogation c'est que du fait que c'est un mécanisme qui habilite la commission à renégocier les zones vertes et les zones blanches, par conséquent, c'est une étape, un momentum important, qui peut ne pas revenir avant 15 ou 20 ans. Peut-être même qu'il ne reviendra jamais.

La commission, à partir de son expertise, de ses connaissances et de son expérience, a jugé opportun, dans certains cas, dans le cadre de cette négociation, de déborder le cadre strict des demandes formulées pour accorder une modification à l'affectation d'un sol au-delà de certaines superficies demandées.

**M. Jolivet:** M. le ministre, je veux juste vous donner un exemple: Sainte-Marthe-de-Champlain demandait de dézoner 9 hectares. Elle en a reçu de la commission 1988. Il y a une marge. Il y a quelque chose qui s'est passé. Cela n'a pas de bon sens. C'est pour cela que je vous dis que j'amène les inquiétudes des gens. Ils disent: La municipalité, avec l'étude qu'elle a faite, dans sa demande de schéma d'aménagement, en demande 9 et en reçoit 2000. Il y a une marge.

**M. Pagé:** Voulez-vous dire, M. le député... Je ne connais pas ce dossier et je n'ai pas à le connaître particulièrement, sauf que c'est définitif qu'avant l'adoption définitive du schéma d'aménagement, ces questions sont vues au COMPADR. L'étendue, ou l'entente. Parce que des schémas d'aménagement - si ma mémoire est fidèle - j'en ai signé seulement quatre ou cinq jusqu'à maintenant.

Voulez-vous dire par là que, lorsque la Commission de protection du territoire agricole, qui a non seulement le mandat mais l'obligation de protéger les sols agricoles et de renégocier les zones, constate que dans une municipalité il y a un îlot, une section, qui est zonée agricole, dont les qualités du sol n'ont aucune propriété biophysique pour cultiver ne serait-ce qu'une mauvaise herbe, elle doit absolument le garder zone agricole?

Ces gens-là, écoutez, n'ont pas eu de directives de quiconque. À la lumière de leur expérience, de l'obligation qui leur est impartie dans la loi, ils ont formulé des recommandations, signé des ententes. Ce sera au ministre de l'Agriculture, dans la recommandation qu'il aura à faire au Conseil des ministres d'accepter ou de modifier un schéma d'aménagement, que va revenir la responsabilité finale.

**M. Jolivet:** Qu'est-ce qui arrive pour les gens qui disent: Compte tenu qu'ils ne peuvent pas le faire autrement, ils le font par l'intermédiaire du schéma d'aménagement? Ce n'est pas tout le monde qui suit cela à la trace. À un moment donné, ils s'aperçoivent finalement que

cela a été dézonné et qu'ils ne le savaient même pas.

Il y a des gens qui demandent même l'inverse. Ils demandent d'être zones. Donc, le but de la commission est de protéger. Les gens disent: On ne sent plus de la commission ce désir de protéger. On sent un laxisme. C'est pour cela que je vous dis que si c'est cela, changez la loi et dites-le clairement. Mais ne faites pas par la bande ce qui ne devrait pas être fait.

Avant, les gens sentaient que la commission était là pour les protéger. On sent qu'elle est là pour répondre à des demandes.

**M. Pagé:** Il ne faut pas voir anguille sous roche.

**M. Jolivet:** Peut-être roche sous anguille.

**M. Pagé:** Il ne faut pas voir cela comme cela parce que c'est la loi qui s'applique par les gens qui agissent dans le cadre des responsabilités qui leur incombent à la suite de leur nomination. Je vous dis que chacun des schémas d'aménagement sera bien scruté avant son adoption finale, premièrement. Deuxièmement, je veux vous dire que je prends note des commentaires que vous me faites.

**M. Jolivet:** J'aurais beaucoup d'autres questions, je sais que le président va m'arrêter; je ne le regardais pas pour être sûr de ne pas me faire arrêter, mais je sais que, là, il va devoir faire son travail.

**Le Président (M. Richard):** Oui...

**M. Jolivet:** Je vous rappelle que la demande des statistiques, c'est pour chacune des années; des cinq dernières années.

**M. Pagé:** Oui, oui. On va compiler cela et on va vous les envoyer.

**M. Jolivet:** M. le Président, on va devoir accepter, sur division, l'ensemble des crédits parce que les sept heures sont écoulées, cela devient presque automatique.

#### **Adoption des crédits**

**Le Président (M. Richard):** J'appelle donc le programme 6. Adopté, sur division?

**M. Jolivet:** Sur division.

**Le Président (M. Richard):** Le programme 7, adopté sur division. Le programme 8, adopté sur division.

**M. Jolivet:** Tous, sur division.

**Le Président (M. Richard):** Donc, l'ensemble des crédits du ministère ont été adoptés, sur

division. Est-ce que cela va?

**M. Jolivet:** C'est bien cela.

**Le Président (M. Richard):** Est-ce que vous avez des vœux à formuler, M. le ministre ou M. le porte-parole?

**M. Pagé:** M. le Président, MM. les membres de la commission, je voudrais vous remercier très sincèrement des discussions qu'on a eues dans le cadre de l'étude des crédits. En fait, on devrait se souhaiter, maintenant, une bonne année budgétaire et on aura l'occasion de travailler à des sujets aussi importants que le mandat de la commission. Les gens du ministère, dans le cadre du mandat que vous voulez vous donner concernant la recherche, la formation, c'est-à-dire, on sera heureux d'y collaborer, comme on sera heureux de discuter dans le cadre de rencontres de travail pour le règlement sur le financement agricole.

**Le Président (M. Richard):** Nous vous remercions. Puisque la commission a accompli son mandat, nous ajournons donc les travaux sine die.

(Fin de la séance à 18 h 37)